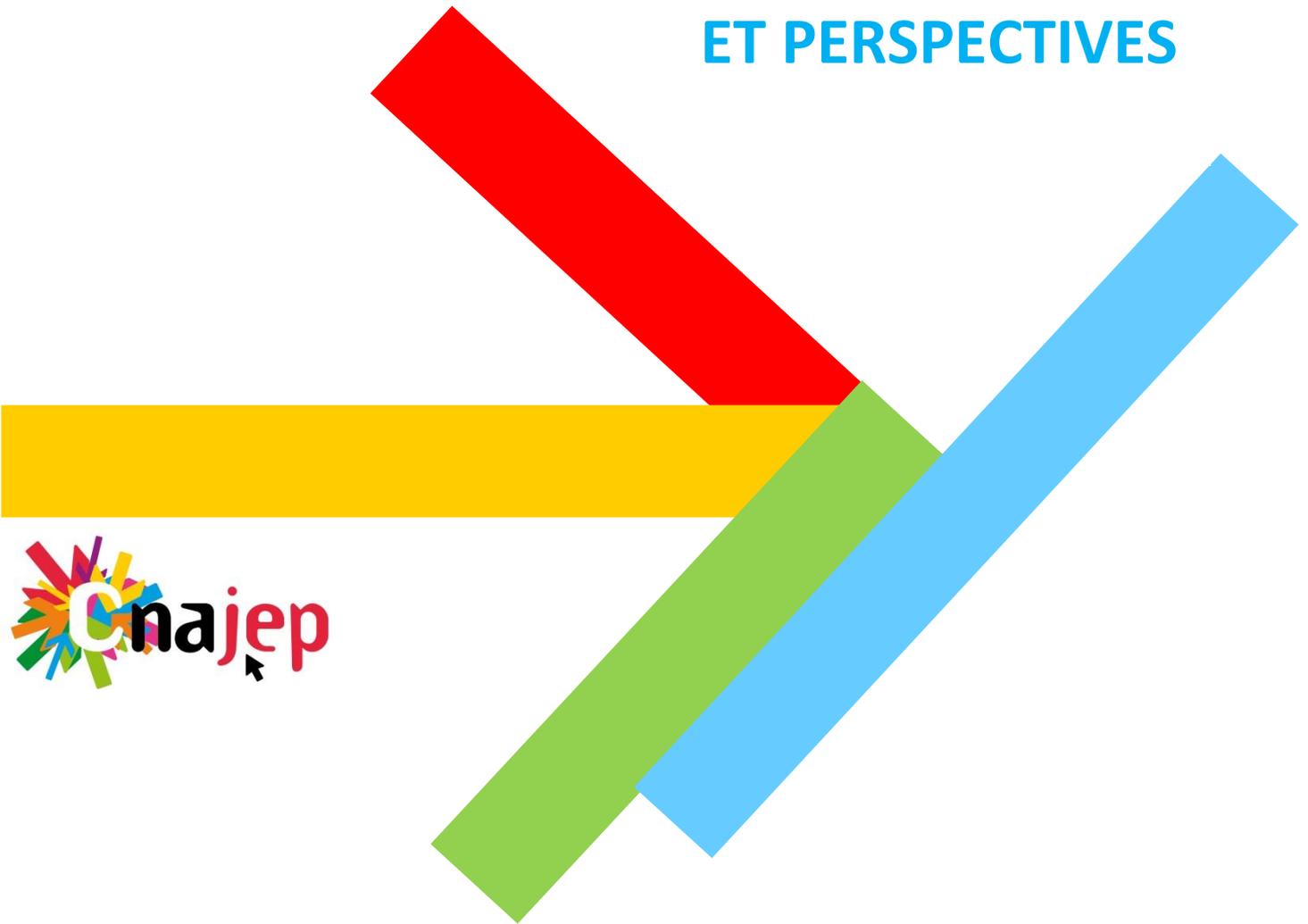


CARTOGRAPHIE DES CRAJEP

ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES



Conférence des
Présidents de Crajep
4 juin 2014





SOMMAIRE

Introduction	
Rappel du contexte et des enjeux	4
4 5 15 27 33	
Chapitre I	
Composition et fonctionnement des CRAJEP	5
Chapitre II	
Les CRAJEP dans l'environnement régional	15
Chapitre III	
Projets, missions et actions	27
Chapitre IV	
Perspectives stratégiques	33



RAPPEL DU CONTEXTE ET DES ENJEUX

Le travail présenté ci-après s'inscrit dans la volonté du CNAJEP de mieux considérer, de (re)dynamiser les relations entre les CRAJEP et également entre le CNAJEP et les CRAJEP. Cette volonté, affirmée dans la motion à l'œuvre aujourd'hui, s'est traduite entre autre par l'installation de la Conférence des Présidents des CRAJEP en écho au groupe d'appui portant sur l'animation territoriale.

Nos intentions premières sont multiples :

- Renforcer les liens entre CNAJEP et CRAJEP. Liens « descendants » et « ascendants » sur des dossiers politiques, sur des enjeux d'aujourd'hui. Il s'agit de construire des analyses à partir des points de vue tant nationaux que régionaux car de nombreux dossiers mobilisent ces différents échelons ; d'élaborer des éléments de stratégie mobilisant le CNAJEP dans sa relation à l'Etat et les CRAJEP dans leurs relations à l'Etat déconcentré, etc.
- Développer les relations « horizontales » entre les CRAJEP eux-mêmes pour étayer chacune des stratégies régionales, partager analyses et ressources, socialiser les projets en cours, ...

A l'origine, les travaux de « cartographie des CRAJEP » doivent répondre à deux intentions au service du projet politique inscrit dans la motion du CNAJEP et rappelé ci-dessus:

- Celle de disposer d'un point de situation, d'une vue globale actualisée des CRAJEP aujourd'hui. C'est le sens du recueil de données factuelles, objectives afin de partager une vue d'ensemble de « qui nous sommes » et sur quoi nous travaillons.
- Celle ensuite de socialiser analyses et perspectives afin d'articuler notre projet « national » avec les attentes, les besoins exprimés par les CRAJEP.

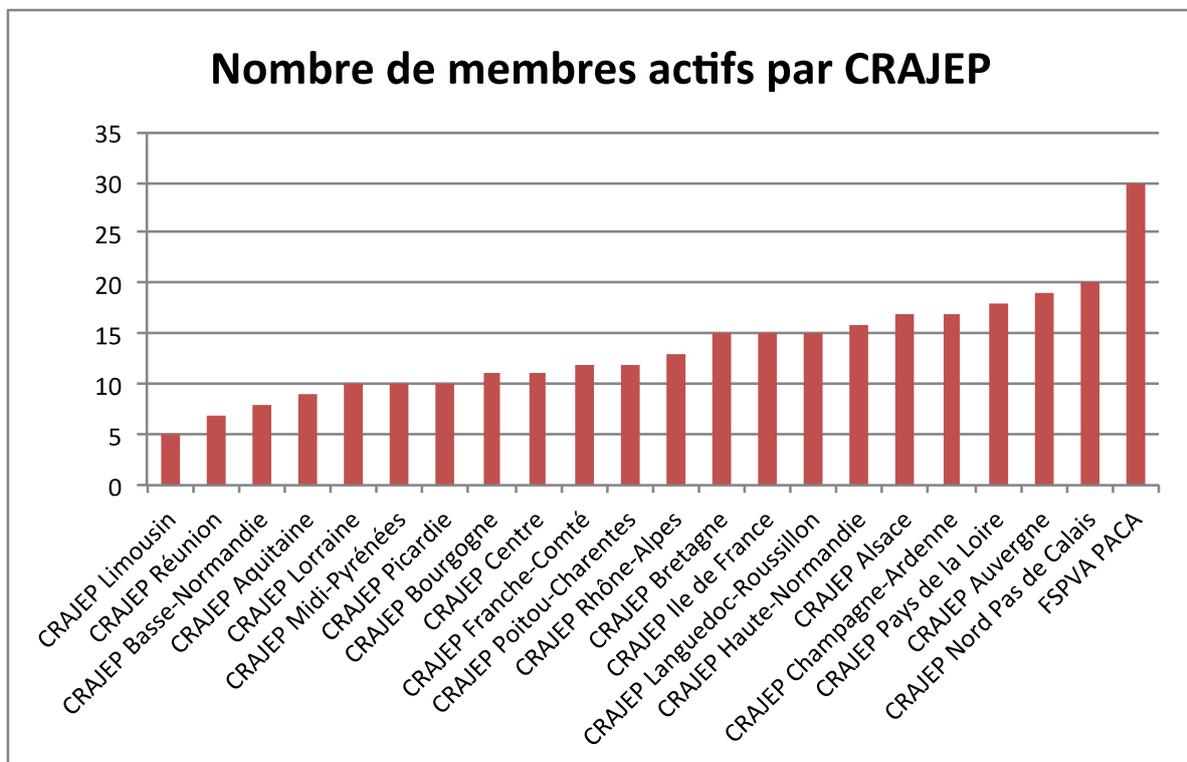
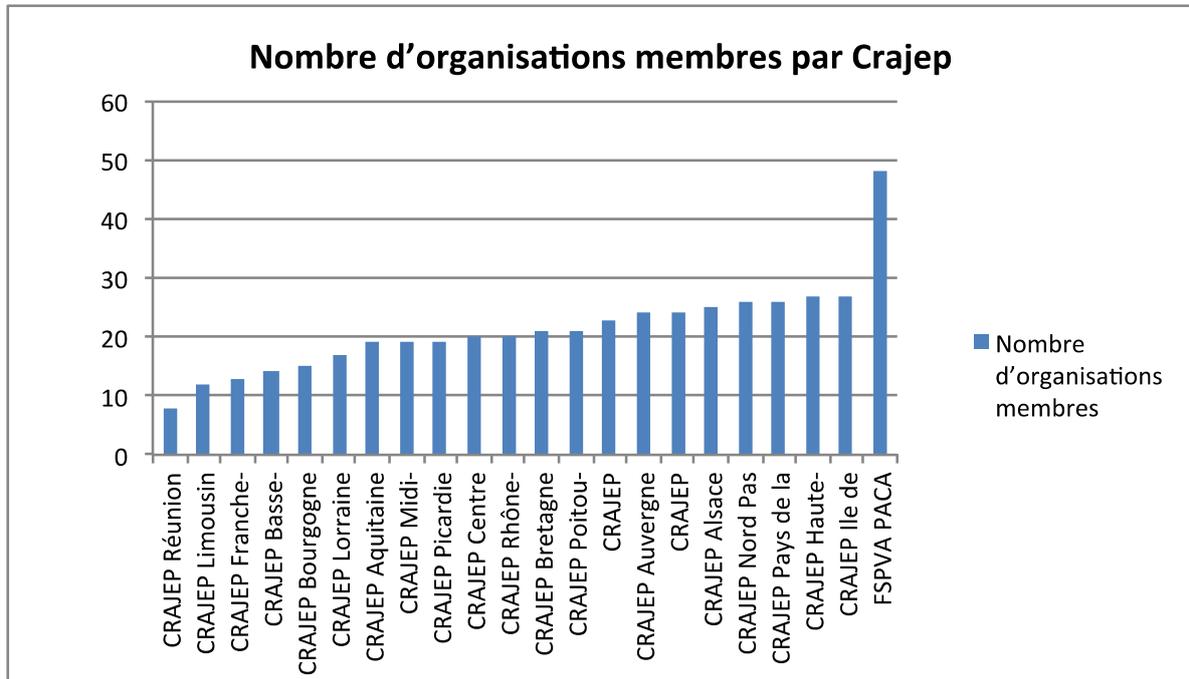
Conduire cette « cartographie » doit en effet nous permettre, in fine, à partir de données « objectives », de besoins identifiés, d'analyses partagées, de préciser les enjeux sur lesquels CNAJEP et CRAJEP sont (doivent être, seront, ...) mobilisés, de les prioriser, d'en organiser le portage donc de trouver les modalités de travail et de fonctionnement adaptées aux moyens que nous pouvons mobiliser. Ces intentions, ces enjeux, doivent intégrer aujourd'hui la réforme territoriale qui, posant un nouveau cadre de l'action publique, nécessite aussi de mettre au travail les évolutions (nécessaires ? inéluctables ? souhaitables ? ...) de notre structuration actuelle.



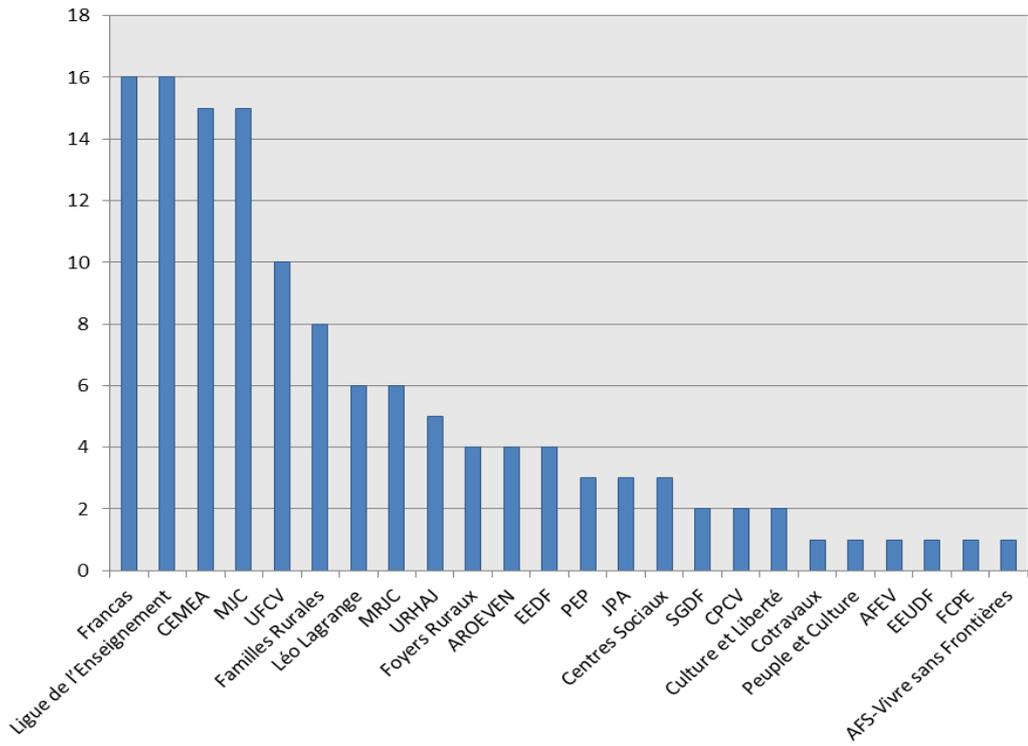
COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES CRAJEP



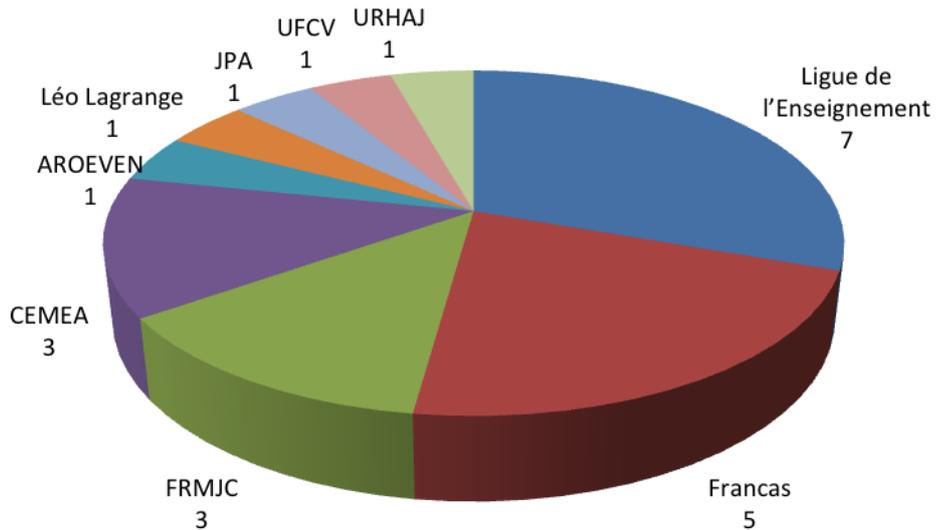
COMPOSITION DES CRAJEP



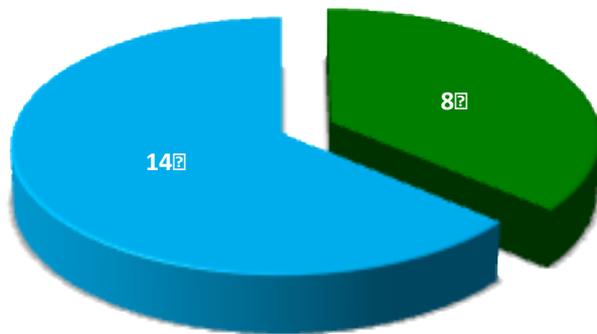
Membres les plus investis dans les CRAJEP



Association occupant la Présidence au sein des CRAJEP

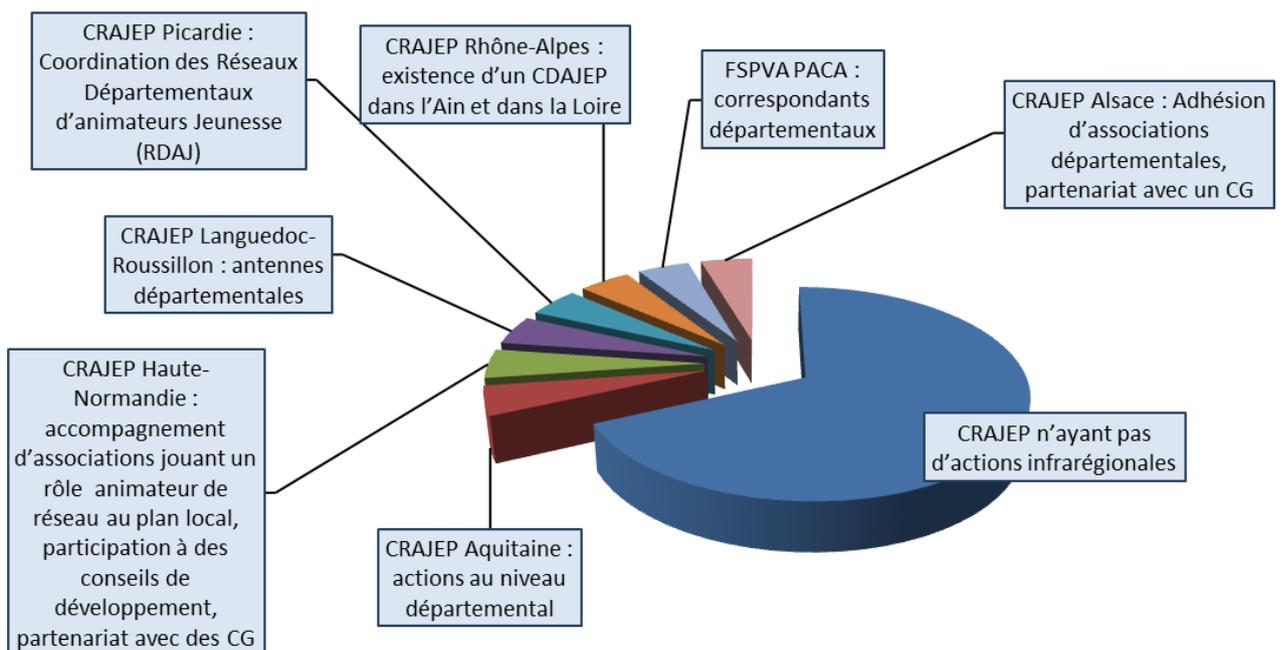


Composition des CRAJEP comparée à celle du Cnajep



- CRAJEP composés uniquement de déclinaisons régionales d'associations membres du Cnajep
- CRAJEP ouverts à d'autres organisations que celles membres du Cnajep

Structuration infrarégionale des CRAJEP



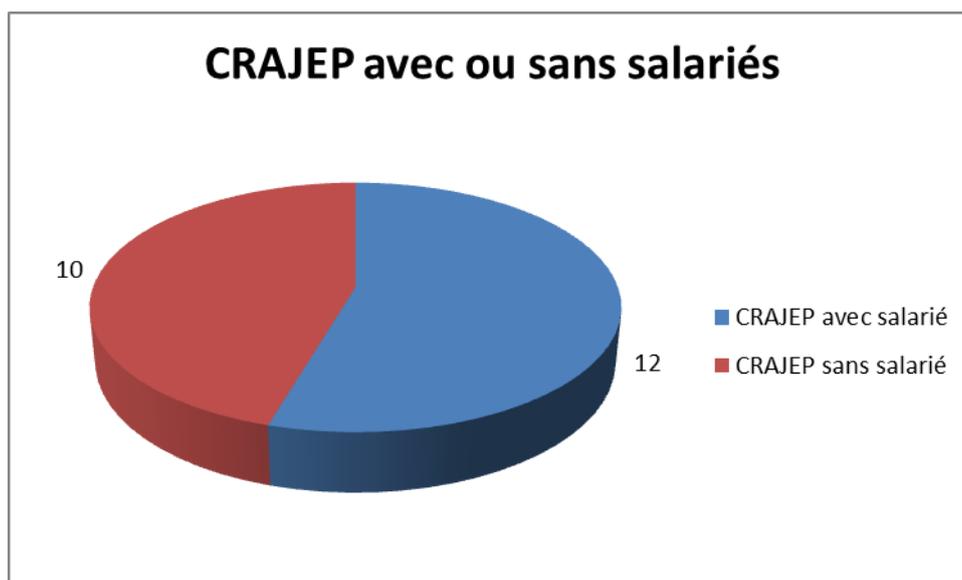
Plusieurs enseignements peuvent être tirés de l'analyse comparée de la composition et de la structuration des CRAJEP :

- Le **nombre d'associations qui composent les CRAJEP** oscille entre 8 et 48. Cette disparité apparente est toutefois à nuancer, puisqu'une tendance forte se dégage autour de la vingtaine d'organisations membres. Ainsi, 14 des 22 CRAJEP interrogés comptent entre 16 et 26 membres, la moyenne s'établissant à 21 organisations. A noter toutefois les cas de figure spécifiques que constituent, d'un côté, les CRAJEP Réunion, Limousin, Franche Comté et Basse Normandie, qui comptent moins de 15 membres, et de l'autre côté le FSPVA PACA, qui réunit 48 associations. Pour les premiers, cette situation semble être liée à la fragilité des réseaux associatifs présents sur ces territoires et/ou à des phases de relance/redynamisation des CRAJEP ; pour le second, elle s'explique par la spécificité du FSPVA, dont le périmètre s'étend au-delà des seules associations de jeunesse et d'éducation populaire, et qui par ailleurs rassemble des associations de niveau départemental.
- La **mobilisation des membres** est très inégale selon les CRAJEP. Si certains s'appuient sur un cercle restreint (Réunion, Limousin, Basse Normandie), d'autres peuvent compter sur une implication plus large de leurs composantes (7 CRAJEP identifient plus de 15 associations membres contribuant activement au collectif). Les données recueillies sont toutefois à lire avec précaution, puisqu'elles reposent essentiellement sur du déclaratif (et sont donc difficilement objectivables) et qu'elles sont parfois contradictoires avec le dynamisme des CRAJEP concernés.
- Un noyau dur de 4 **organisations motrices** (Francas, Ligue de l'Enseignement, MJC, CEMEA) se dégage très nettement. Ces organisations sont non seulement présentes dans les instances décisionnelles de 15 CRAJEP ou plus, mais elles assurent également la Présidence de 18 CRAJEP. Il semblerait que cette situation tienne pour une part importante à l'implantation et à la structuration territoriales de ces associations, et qu'elle soit le reflet de l'état des forces associatives en région. Pour autant, il serait infondé de considérer que les CRAJEP sont « phagocytés » par ces 4 organisations, dans la mesure où pas moins de 9 associations se répartissent la présidence des 23 CRAJEP, et que 24 associations ayant une représentation nationale au sein du Cnajep ont été identifiées comme étant fortement impliquées dans les instances décisionnelles d'un ou plusieurs CRAJEP.
- La **composition des CRAJEP**, dans leur majorité (14 CRAJEP sur 22), se distingue de **celle du Cnajep** de par la présence d'organisations qui n'ont pas de représentation nationale au sein du Cnajep. Pour autant, les associations affiliées à des fédérations membres du Cnajep constituent l'essentiel des bataillons des CRAJEP. Ainsi, sur 140 associations identifiées comme très actives au sein des CRAJEP, seules 10 d'entre elles (soit 8 %) sont des organisations non affiliées à des réseaux membres du Cnajep.
- Il ressort que peu de CRAJEP (7 sur 22) sont organisés ou mobilisés à un **niveau infrarégional**. 3 types de « structuration » infrarégionale ressortent : l'existence de CDAJEP au niveau départemental (Région Rhône-Alpes), la mise en place d'antennes ou correspondants départementaux (Languedoc-Roussillon, PACA) et l'ouverture de certains CRAJEP à des structures départementales ou locales (Alsace, Haute-Normandie, PACA). Si l'échelon régional semble être le niveau d'organisation le plus pertinent pour la grande majorité des CRAJEP, cela ne va pas sans poser de questions sur l'animation territoriale et sur l'articulation entre le régional et l'infrarégional.

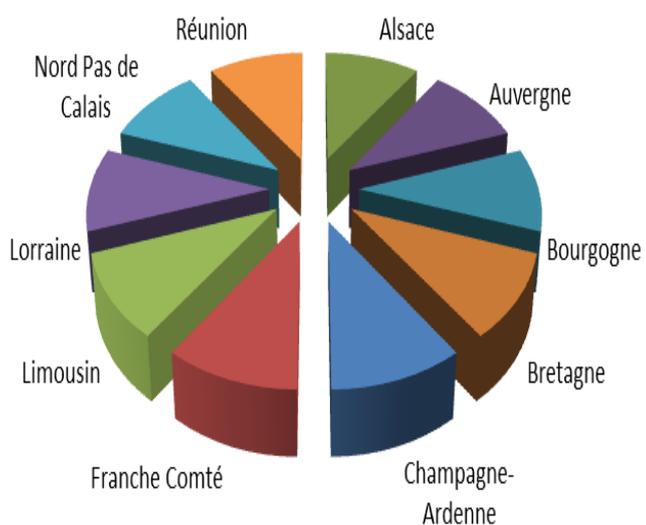


L'ECONOMIE DU PROJET

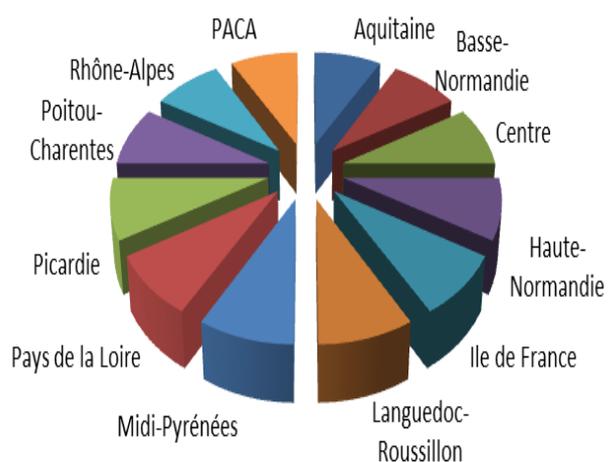
Ressources humaines

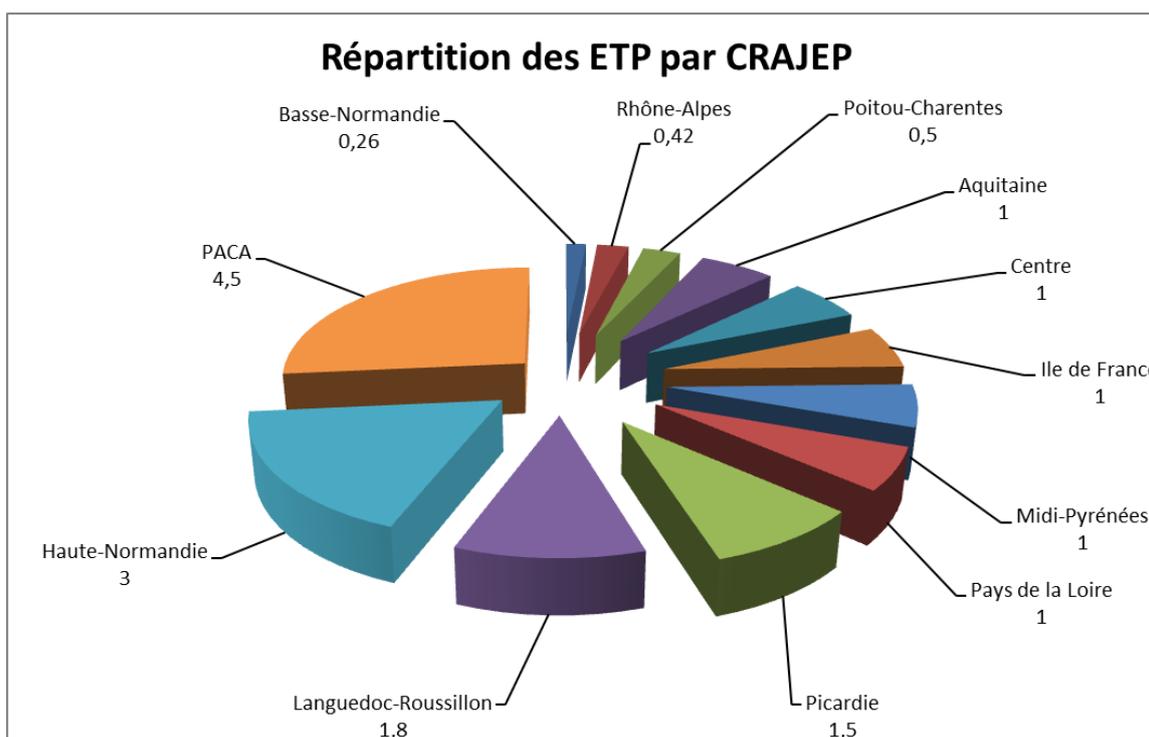


CRAJEP sans salariés

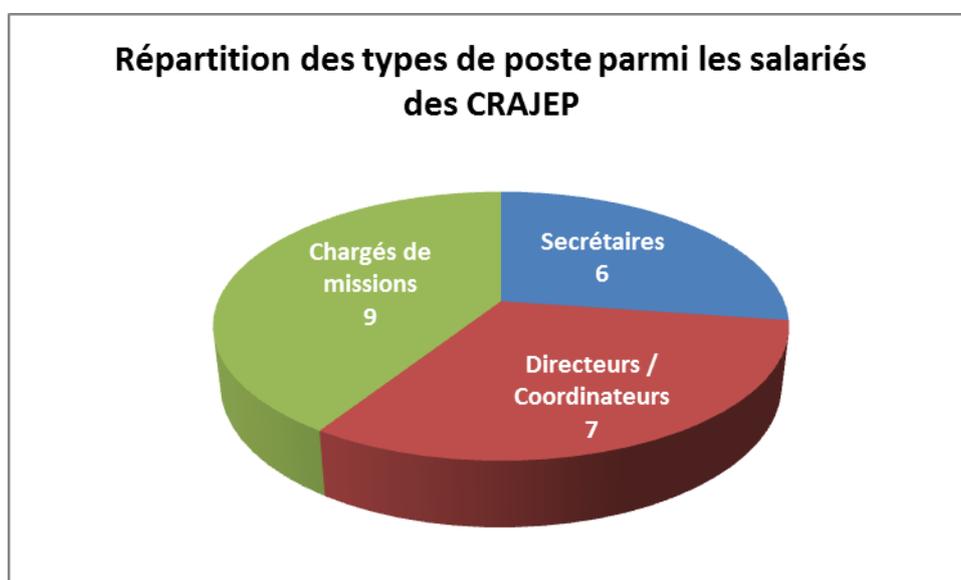


Crajep avec salariés





A noter que le CRAJEP Haute-Normandie accueille également 10 volontaires en service civique, qui ne sont évidemment pas comptabilisés parmi les salariés.



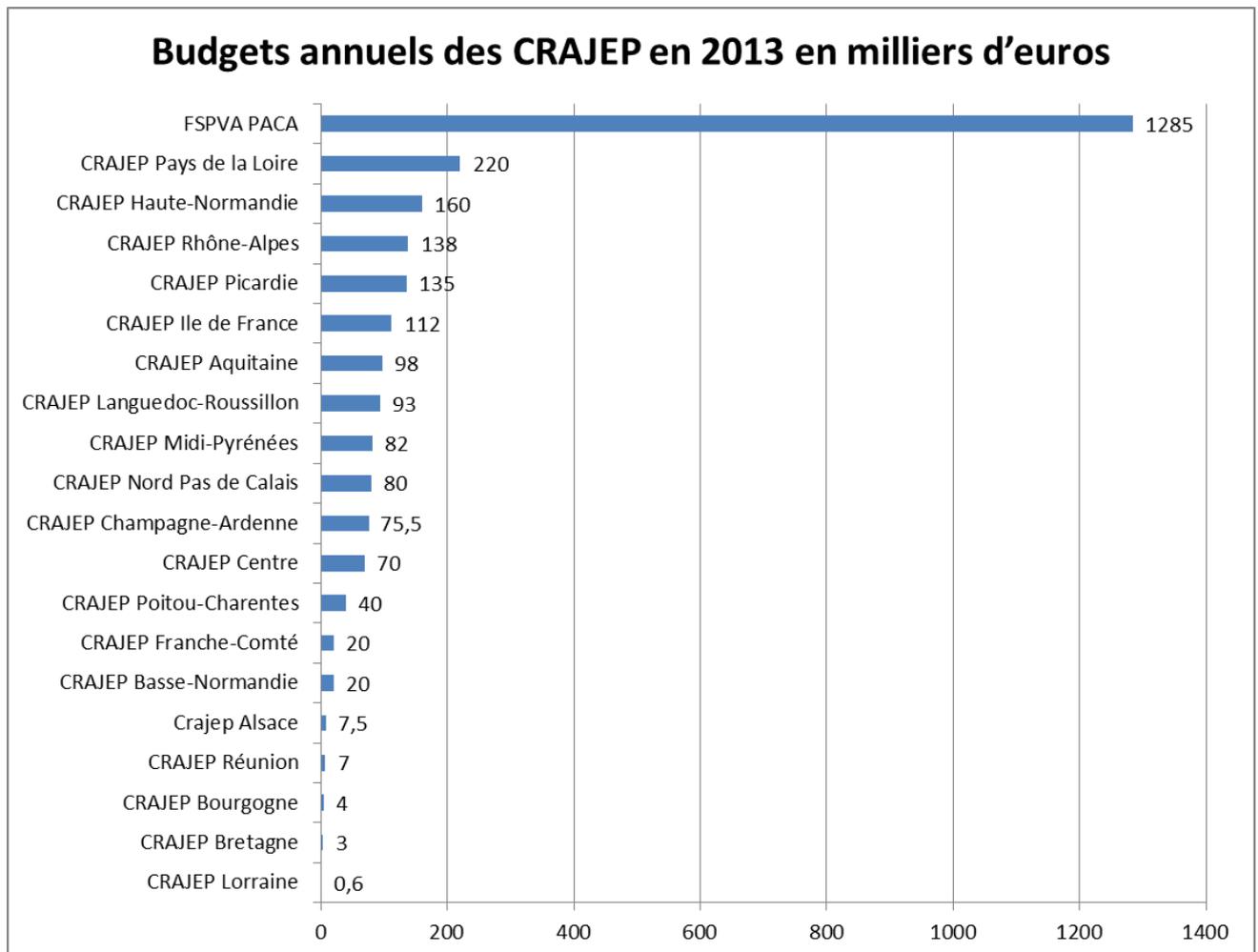
La répartition entre les CRAJEP avec et sans salariés est **globalement équilibrée** (12/10).

Pour les **CRAJEP ayant des salariés**, la situation est disparate entre les CRAJEP qui se contentent d'un appui administratif limité (Basse-Normandie, Rhône-Alpes) et ceux dont la structure salariée est davantage consolidée (Picardie, Languedoc-Roussillon, Haute-Normandie, PACA). Le niveau de structuration semble être corrélé au niveau d'implication des CRAJEP concernés dans l'animation de dispositifs et/ou dans l'accompagnement et l'appui aux réseaux associatifs.

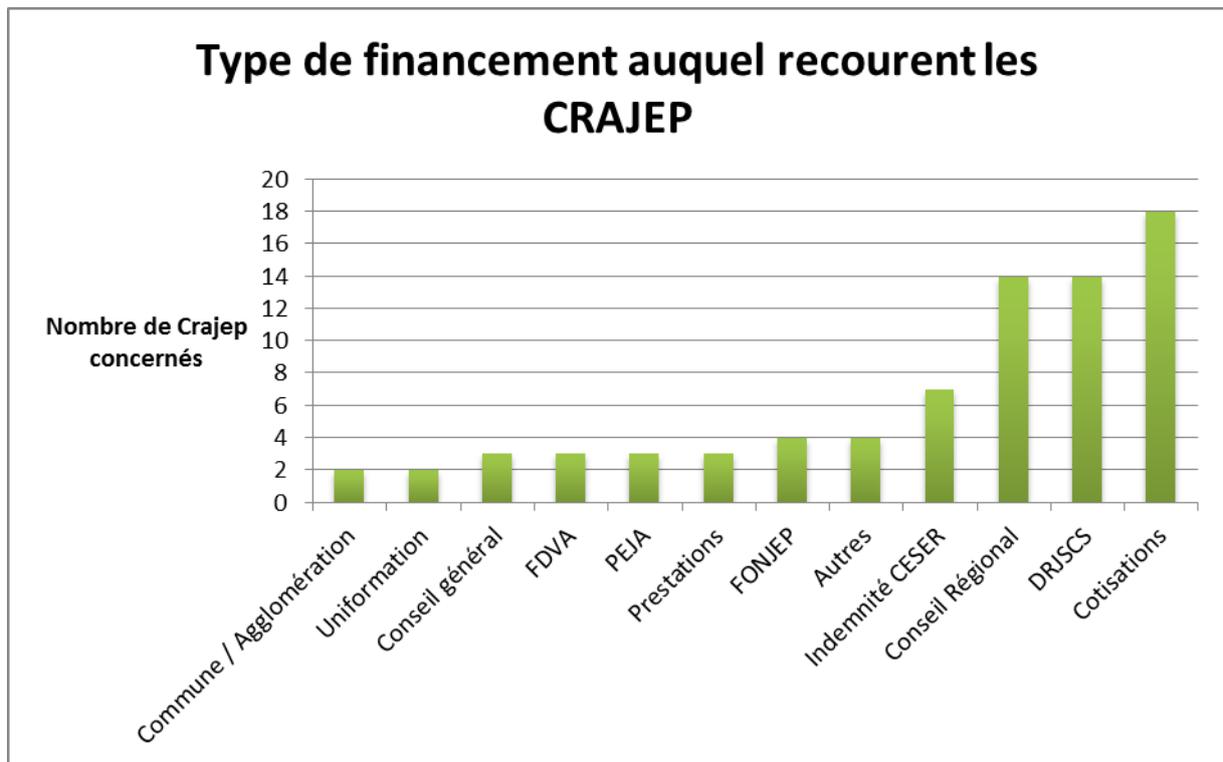
S'agissant des **CRAJEP ne comptant pas de salariés**, deux cas de figure semblent se dégager (qui ne sont pas nécessairement exclusifs l'un de l'autre) :

- Les CRAJEP dont le niveau de structuration et de reconnaissance est insuffisant pour leur permettre de mobiliser les moyens nécessaires au recrutement d'un/e salarié/e.
- Les CRAJEP qui font le choix collectif de ne pas se doter d'une structure permanente, afin de ne pas amputer les crédits alloués aux associations de jeunesse et d'éducation populaire (principe de subsidiarité).

Ressources financières



A noter que les données sont manquantes pour le CRAJEP Auvergne et le CRAJEP Limousin.



Trois éléments majeurs ressortent concernant les ressources financières :

- **L'écart considérable** entre un CRAJEP Lorraine dont le budget annuel s'établit à 600€ et un FSPVA PACA doté d'un budget de 1 285K€. Il est important de préciser que le budget du FSPVA est constitué à hauteur de 900 K€ d'un fonds d'aide aux jeunes du Conseil général des Bouches du Rhône pour lequel le FSPVA assure une mission de contrôle et d'instruction.
- La plupart des CRAJEP ayant un budget limité (Lorraine, Bretagne, Bourgogne, Alsace) ont expliqué qu'il s'agissait d'un choix délibéré et motivé par l'application stricte du **principe de subsidiarité** (les crédits alloués aux associations JEP devant revenir selon eux en priorité aux associations du CRAJEP plutôt qu'au CRAJEP lui-même).
- A noter également que plusieurs CRAJEP (Pays de la Loire, Rhône-Alpes, Haute-Normandie, Midi-Pyrénées) assurent une fonction de **soutien aux têtes de réseau** et allouent une part importante de leur budget à leurs associations membres.

En termes de **dynamique interne des CRAJEP**, plusieurs tendances se dessinent :

- Des CRAJEP dont la dynamique est positive, en termes de structuration, de sentiment d'appartenance, de mobilisation, de développement de projets (Aquitaine, Centre, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes, PACA).
- Des CRAJEP structurés et dynamiques, mais qui sont traversés par des interrogations fortes sur leur rôle et leur fonctionnement, et qui se situent dans une phase de reconstruction d'une culture partagée et d'un sens commun (Alsace, Ile de France, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi Pyrénées, Rhône-Alpes).
- Des CRAJEP qui sortent d'une période de fragilité et qui sont en phase plus ou moins avancée de restructuration/redynamisation (Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Limousin, Réunion).
- Des CRAJEP en perte de dynamique, confrontés à d'importantes difficultés de mobilisation et de construction d'une vision partagée du CRAJEP.

Les témoignages des CRAJEP ont permis d'identifier **plusieurs facteurs** qui tendent à fragiliser les CRAJEP :

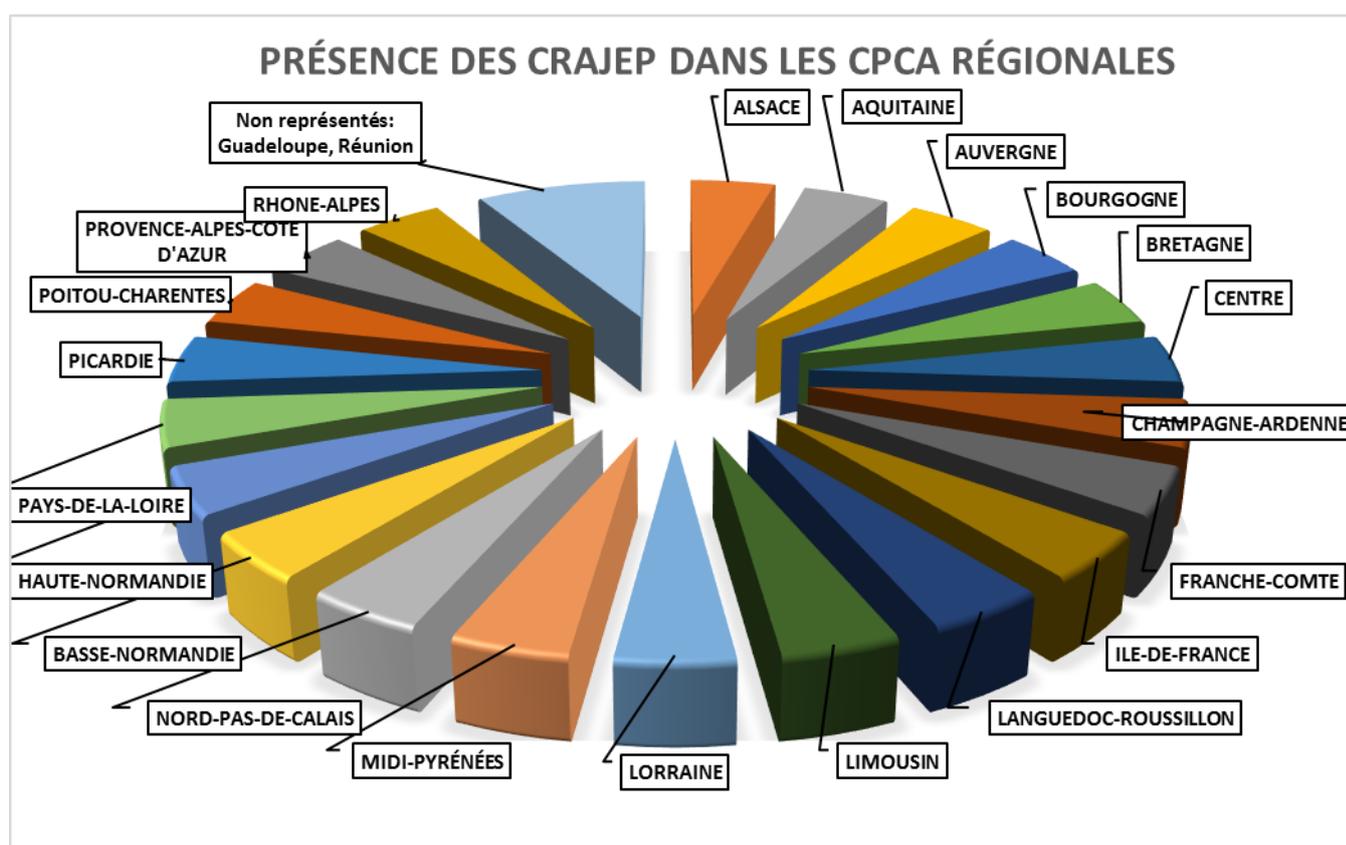
- La fragilité des réseaux associatifs implantés sur le territoire, et le repli sur soi que cette situation entraîne.
- L'existence de stratégies contradictoires qui peuvent susciter de la crispation entre les membres, notamment sur la question de la mise en concurrence et du recours aux appels d'offre.
- La multi-appartenance des associations qui composent les CRAJEP, et la dispersion inéluctable que cela génère.



LES CRAJEP DANS L'ENVIRONNEMENT REGIONAL

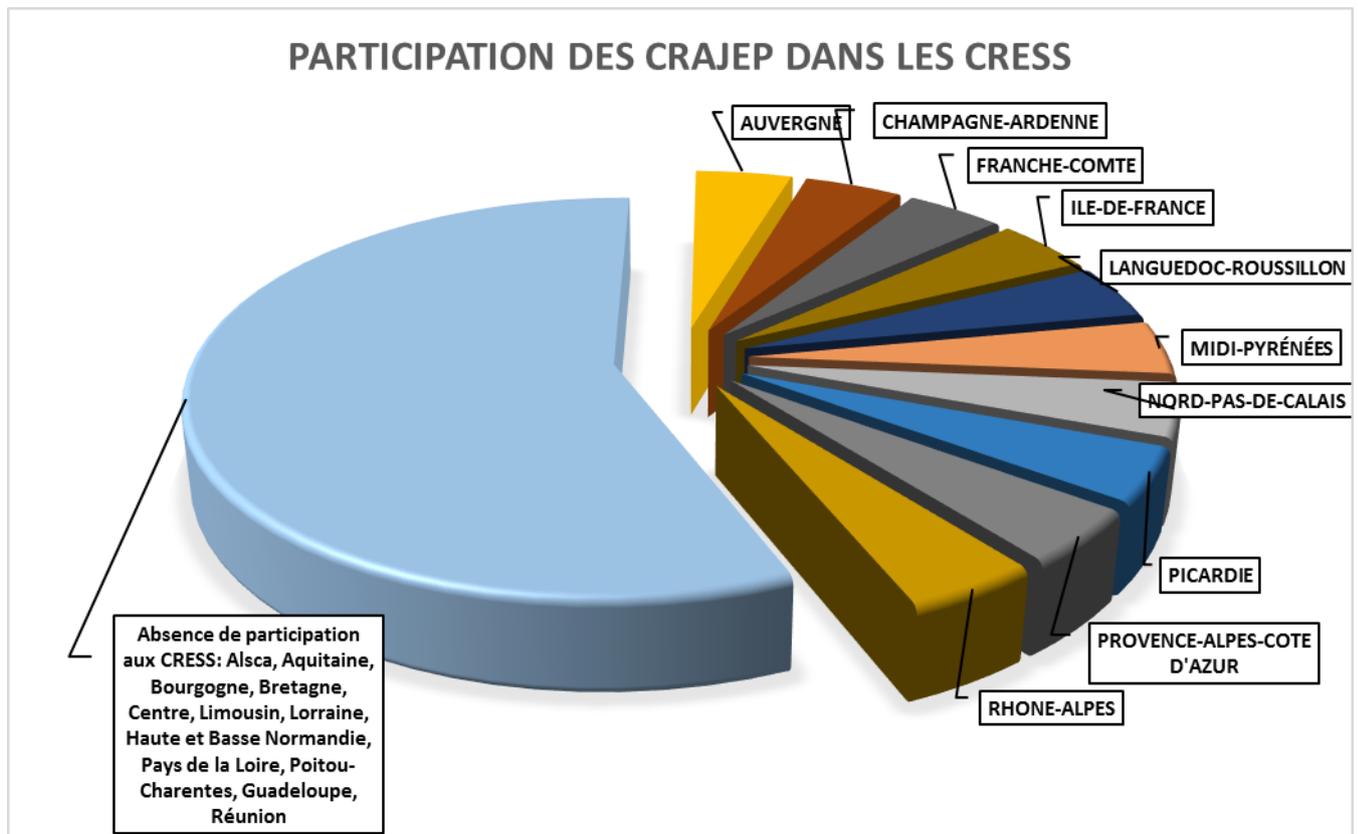


L'IMPLICATION DES CRAJEP DANS LES ESPACES DE DIALOGUE CIVIL



Hormis la Guadeloupe et la Réunion, tous les CRAJEP métropolitains sont membres des CPCA régionales. A noter la singularité du FSPVA PACA, qui rassemble des associations régionales hors du champ JEP et qui, associé à l'URIOPSS PACA, fait fonction de CPCA régionale.

Les représentants de 11 CRAJEP sont membres du bureau de leur CPCA régionale (Auvergne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Languedoc-Roussillon, Nord Pas de Calais, Haute-Normandie, Pays de la Loire, Picardie, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur), 2 sont secrétaires, 2 vice-Présidents, 1 Président.



10 CRAJEP sont adhérents à la CRESS régionale (Auvergne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Ile de France, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Nord Pas de Calais, Picardie, PACA, Rhône-Alpes).

Ils y sont présents soit directement, soit représentés via la CPCA régionale (comme en Picardie), soit représentés par des associations membres du CRAJEP (comme en Franche-Comté où 2 postes sont occupés par des associations du CRAJEP et en Nord-Pas de Calais où 3 postes sont occupés par des associations du CRAJEP).

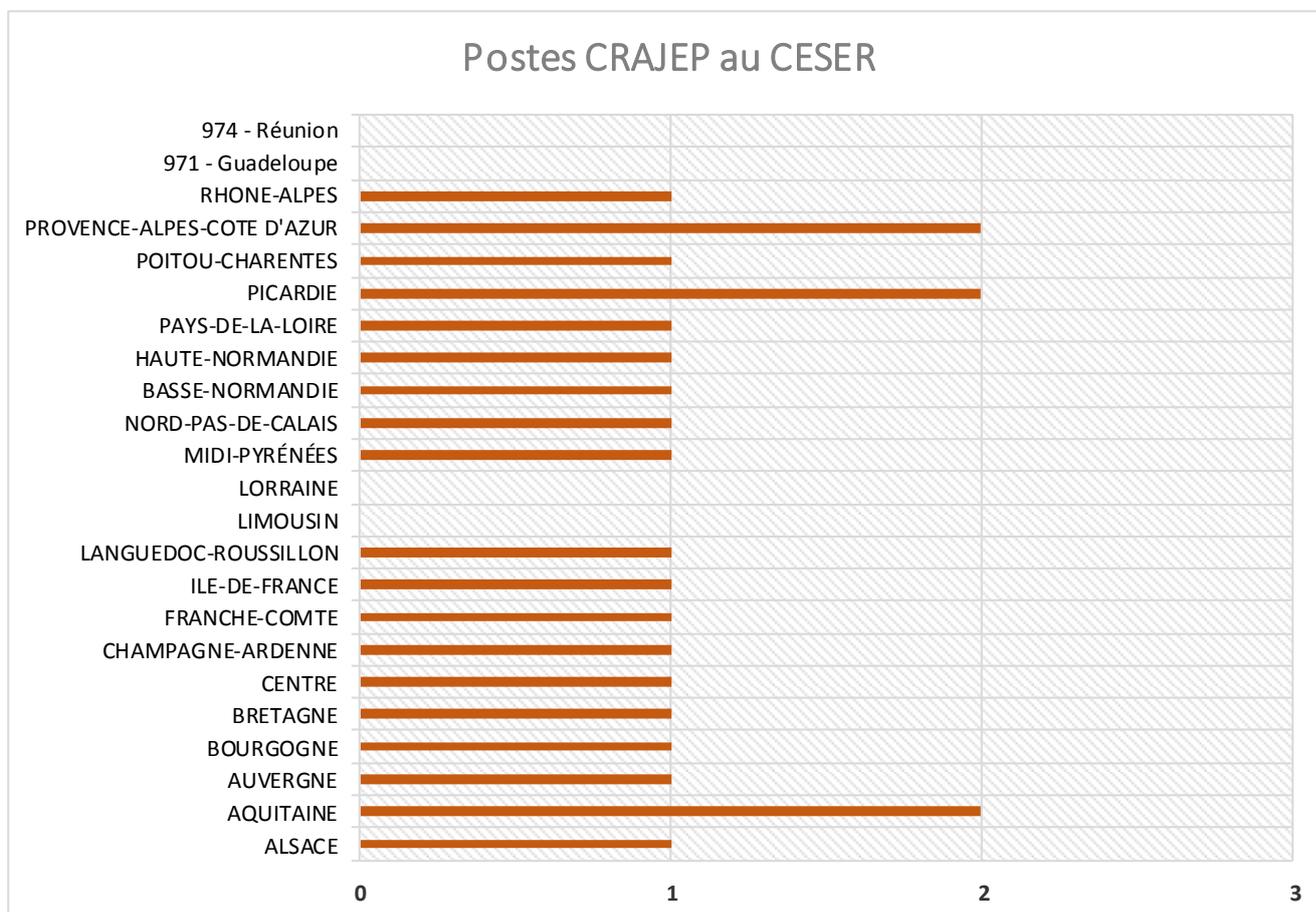
La plupart des CRAJEP présents dans les CRESS disposent d'un poste, à l'exception du CRAJEP Languedoc-Roussillon (qui dispose de 3 postes) et du FSPVA PACA (qui en a 12).

L'ensemble des représentants des CRAJEP sont membres des CA des CRESS.

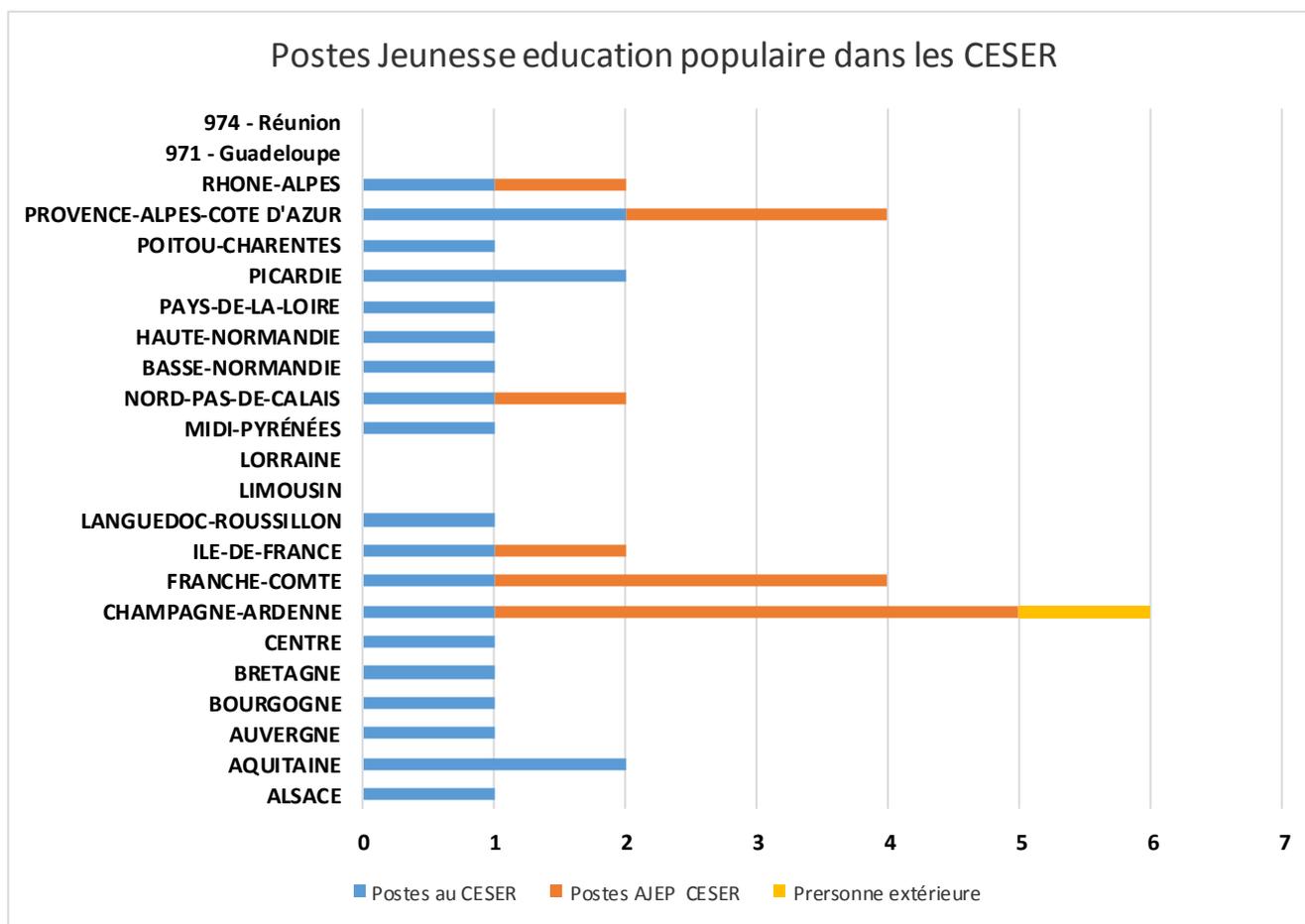
Les représentants de 5 CRAJEP sont membres du Bureau :

- Auvergne avec le poste de Président,
- Champagne-Ardenne avec le poste de Secrétaire adjoint,
- Languedoc-Roussillon,
- Midi-Pyrénées,
- FSPVA PACA avec les postes de vice-Président, Trésorier, Secrétaire adjoint.

Si, là où les CRAJEP sont membres des instances des CRESS le partenariat est utile aux CRAJEP et aux associations JEP, pour les autres, les relations avec leur CRESS sont plus complexes voire inexistantes, ce qui pose question quant à la prise en compte et la reconnaissance de la spécificité des associations JEP dans le champ de l'ESS.



Les CRAJEP sont présents dans 19 CESER métropolitains sur 21, et disposent de 22 postes au total, les CRAJEP Aquitaine, Picardie et le FSPVA PACA disposant chacun de 2 postes. C'est probablement, consolidé au niveau national, l'une des coordinations associatives les mieux représentées dans cette assemblée.

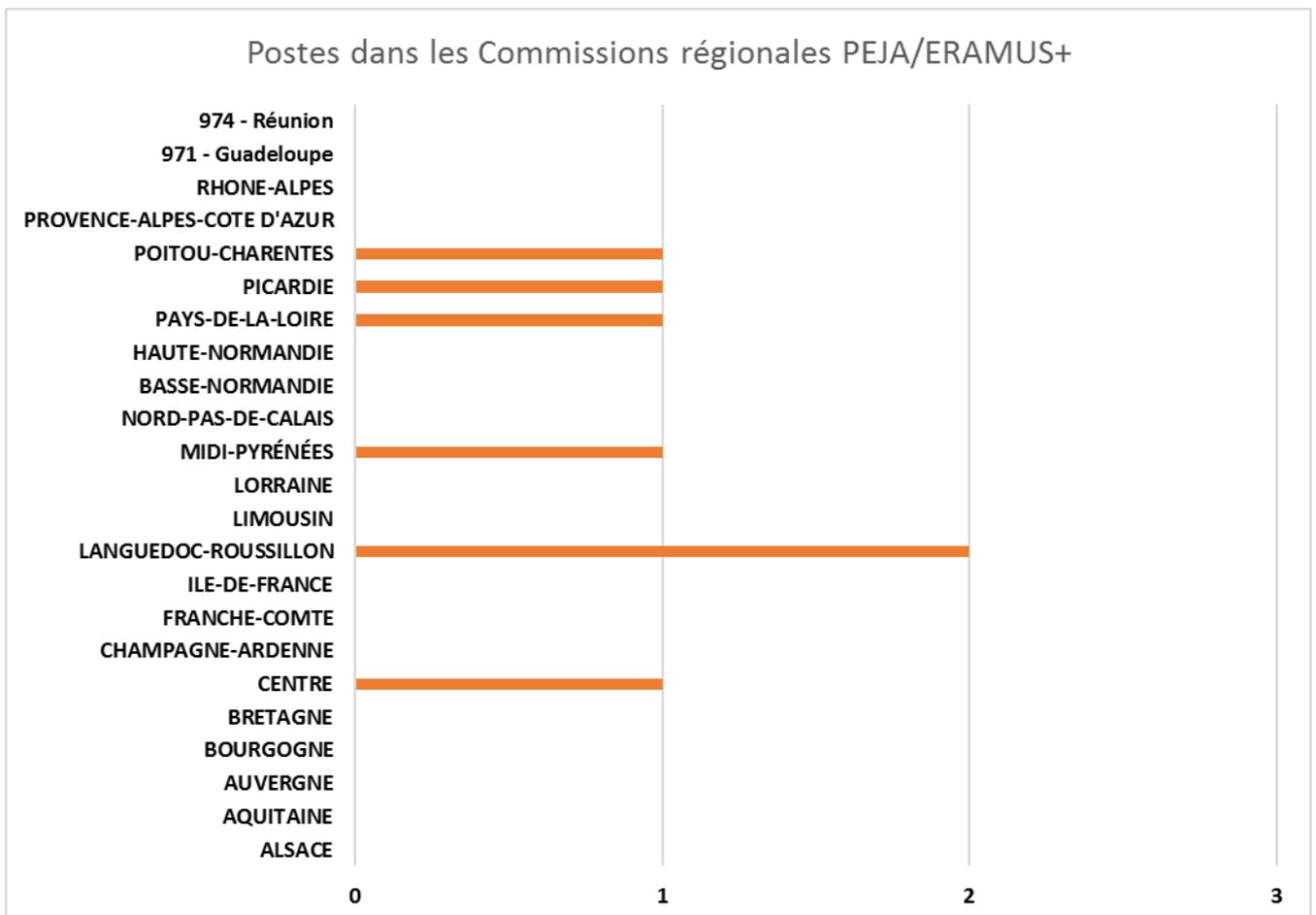
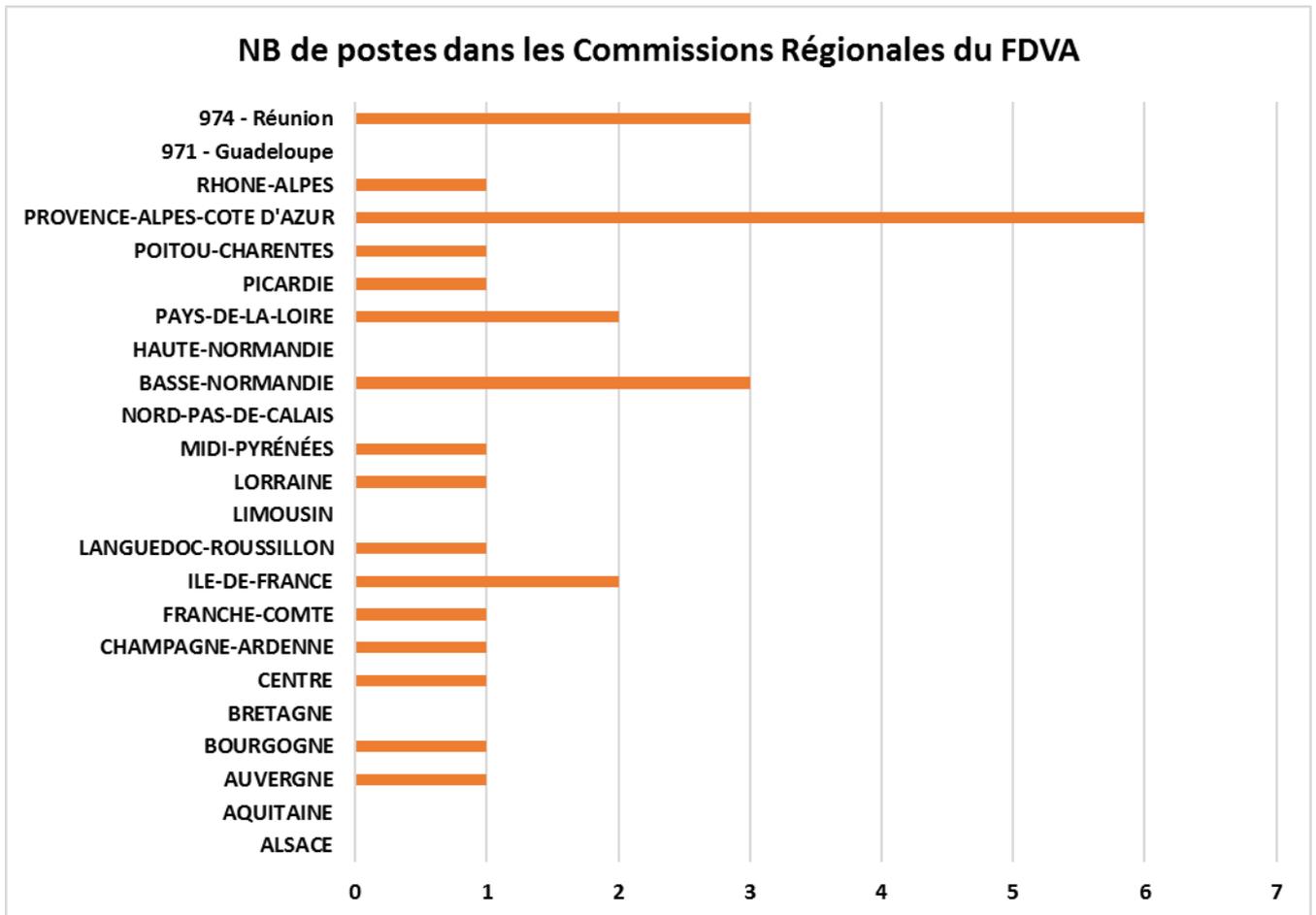


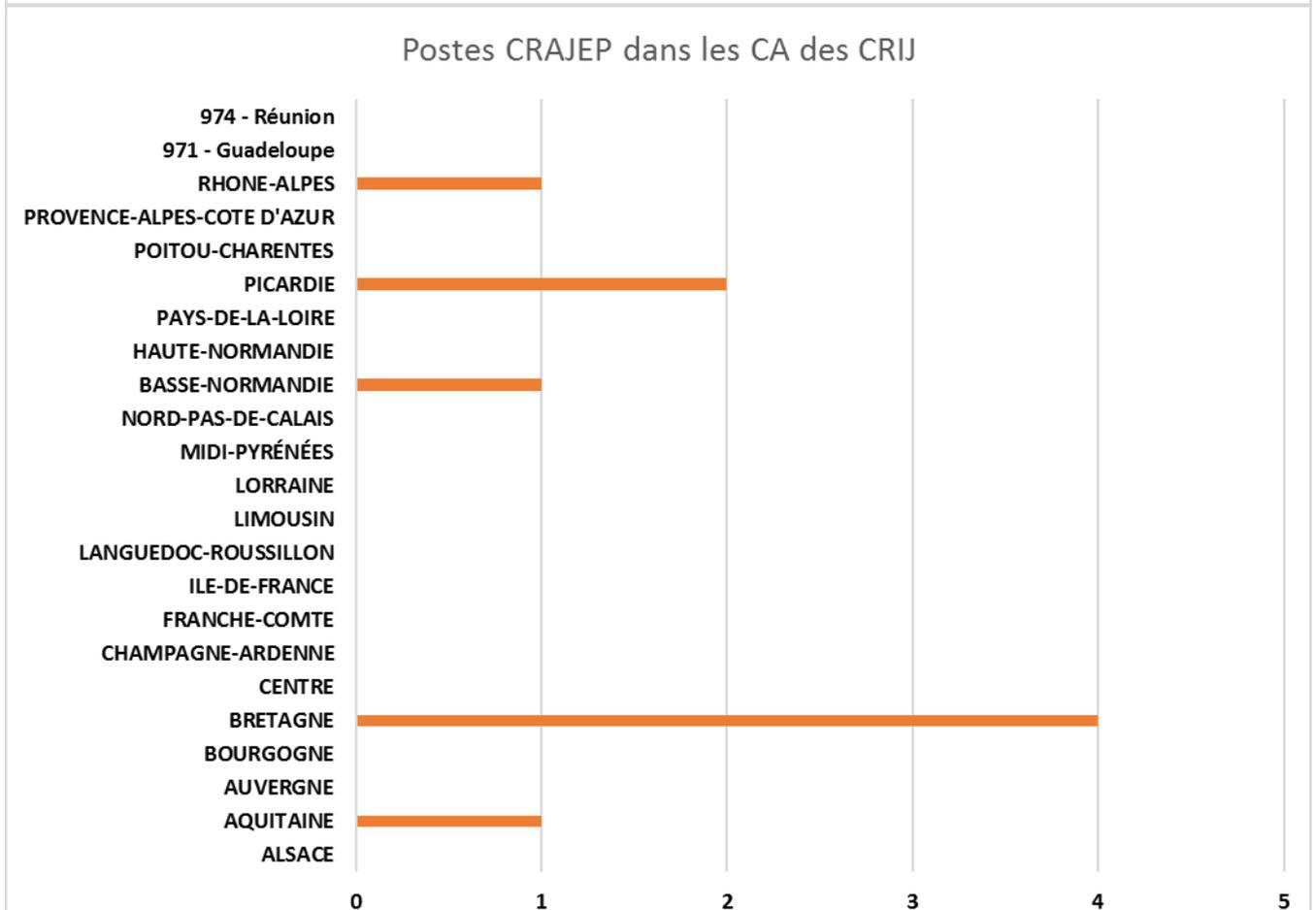
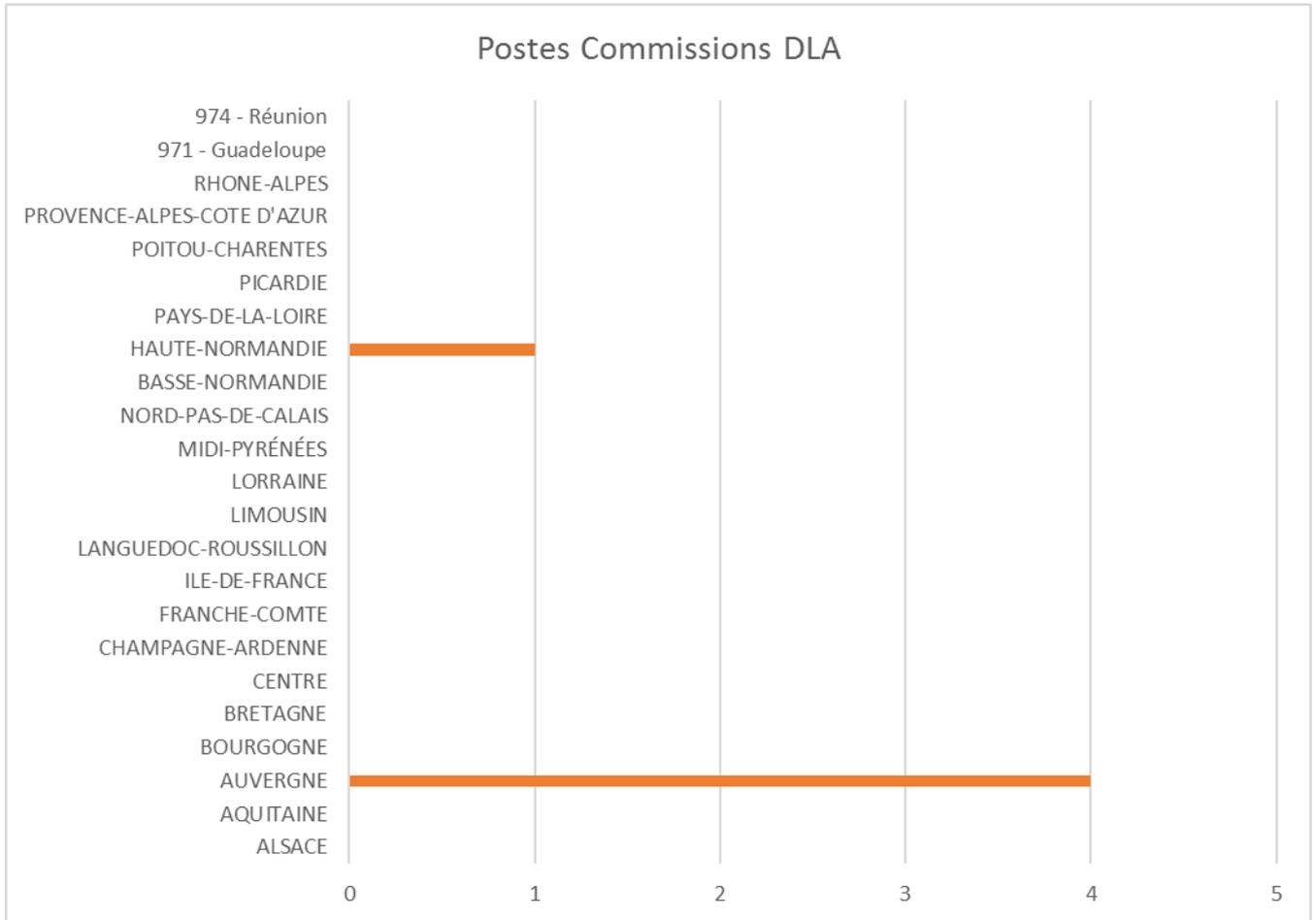
Si nous ajoutons dans certains cas la présence de représentants d'associations membres des CRAJEP, nous estimons à 35, les postes occupés par les CRAJEP et leurs membres au sein des CESER.

Rappelons que les CESER sont des assemblées consultatives représentant les "forces vives" ou société civile des régions. Ils remplissent une mission de consultation auprès des instances politiques de la région. Ils ne prennent aucune décision mais émettent des avis, par lesquels ils participent à l'administration des régions.

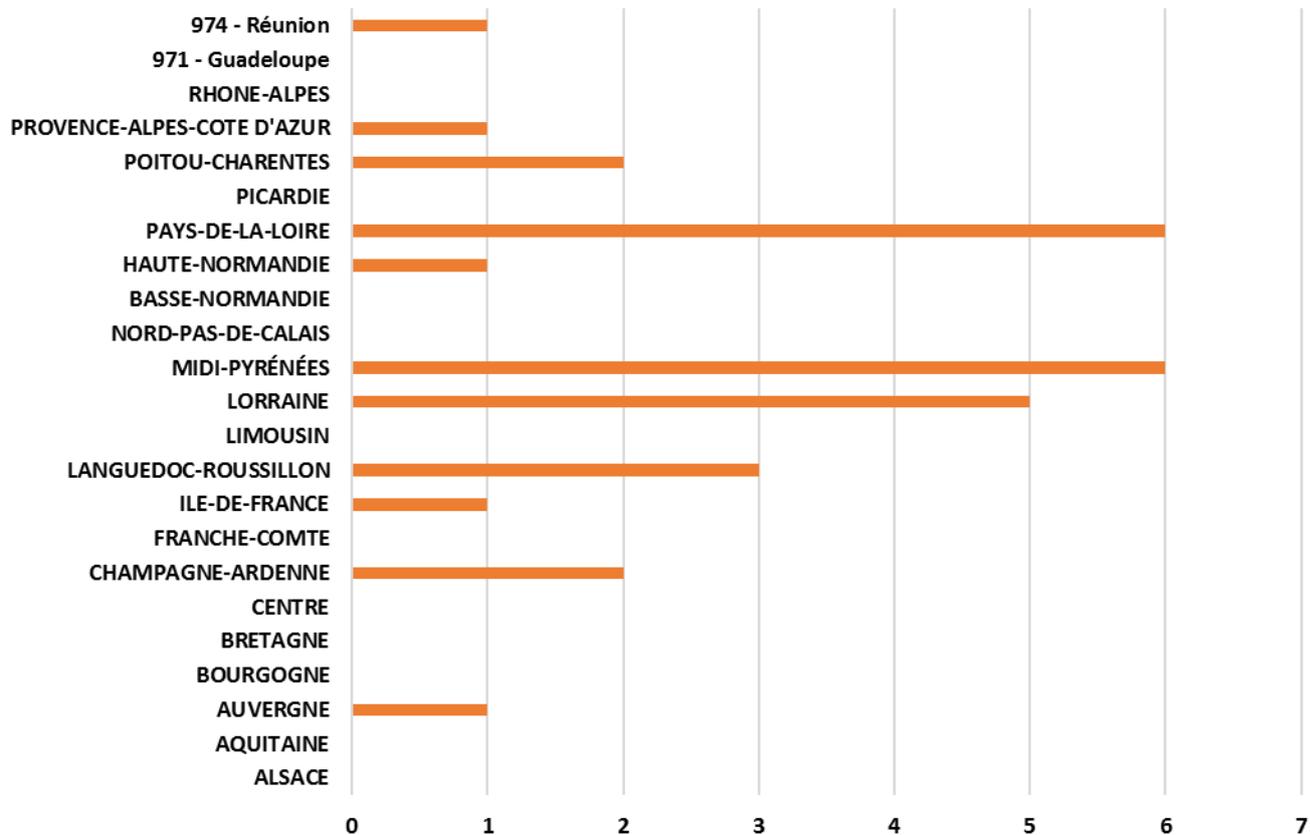
Ce sont à la fois d'excellents lieux d'observation et de propositions, ainsi que des espaces de prise de parole et de plaider qui peuvent être utilisés comme de vrais leviers pour affirmer en région l'importance des CRAJEP.

La question qui se pose est donc celle du lien entre les CRAJEP et leurs représentants au sein des CESER. Nous avons pu mesurer une grande diversité des situations et des modalités de suivi collectif de ce mandat selon les CRAJEP.

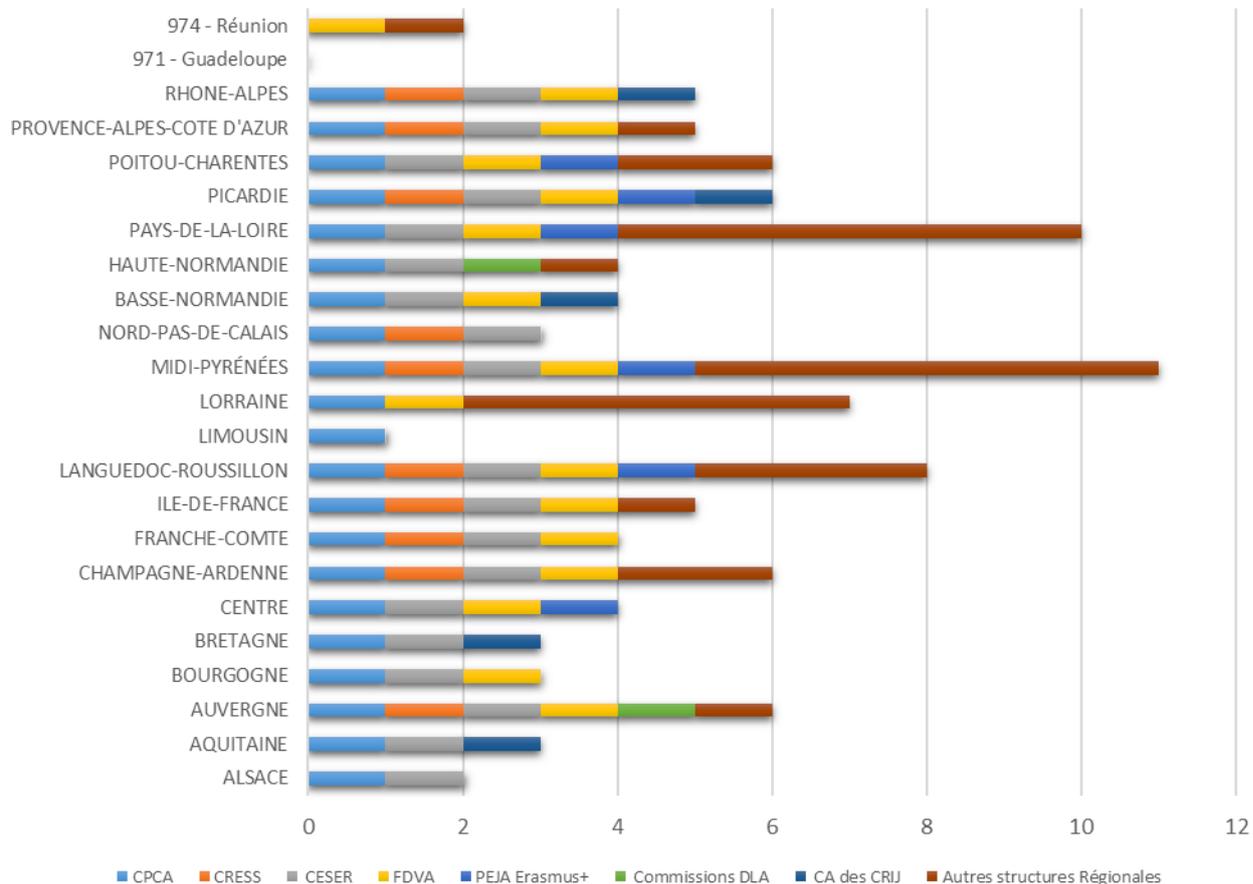




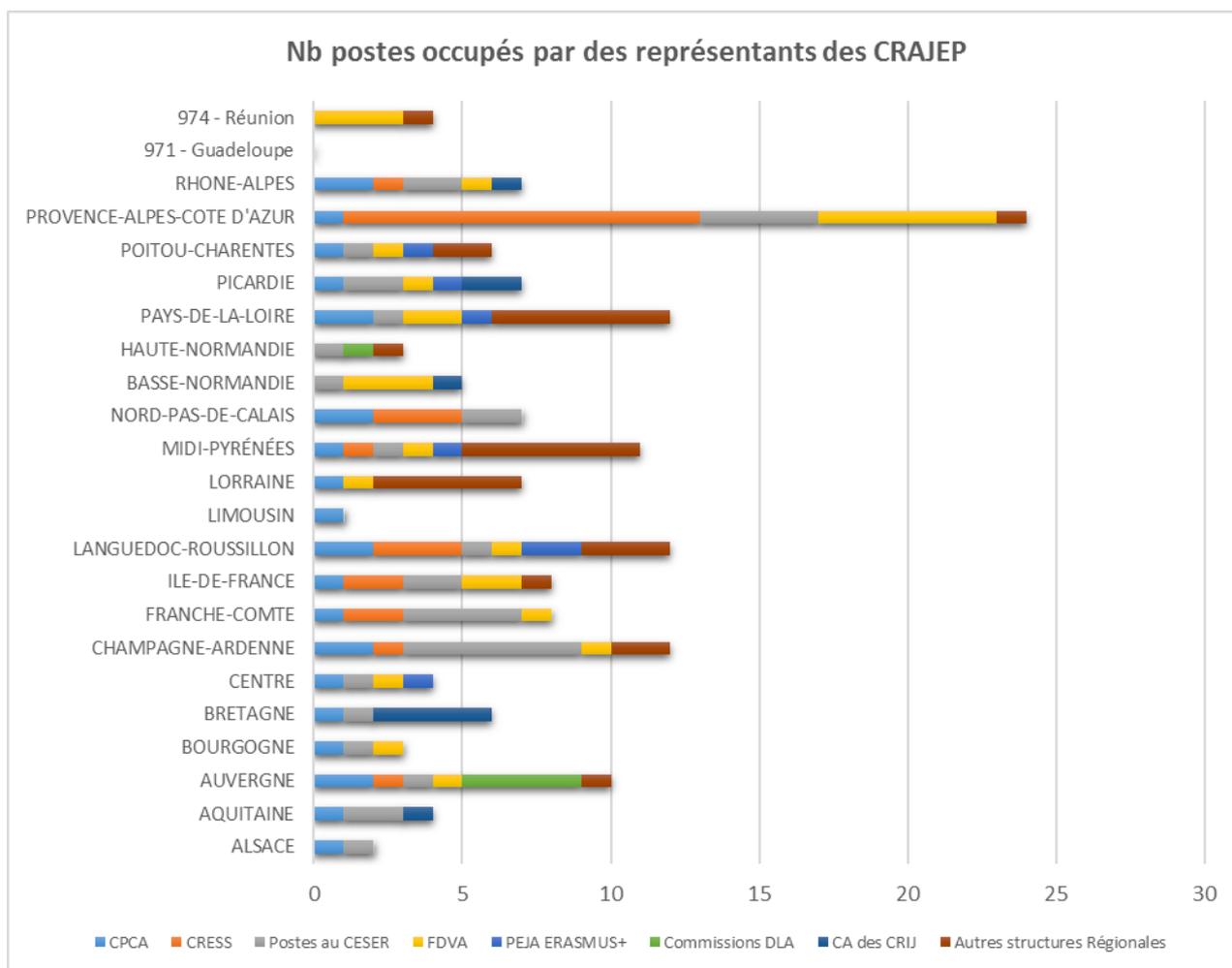
Autres structures où les CRAJEP sont impliqués



Nb de structures dans lesquelles les CRAJEP sont impliqués



Jouer pleinement le rôle de représentation, c'est pour les CRAJEP s'impliquer dans les 108 structures régionales dont ils sont membres. Elles sont 11 en Midi Pyrénées, 10 en Pays de la Loire, 8 en Languedoc Roussillon, 9 en Lorraine, 6 en Aquitaine, Champagne-Ardenne, Picardie et Rhône-Alpes, etc.



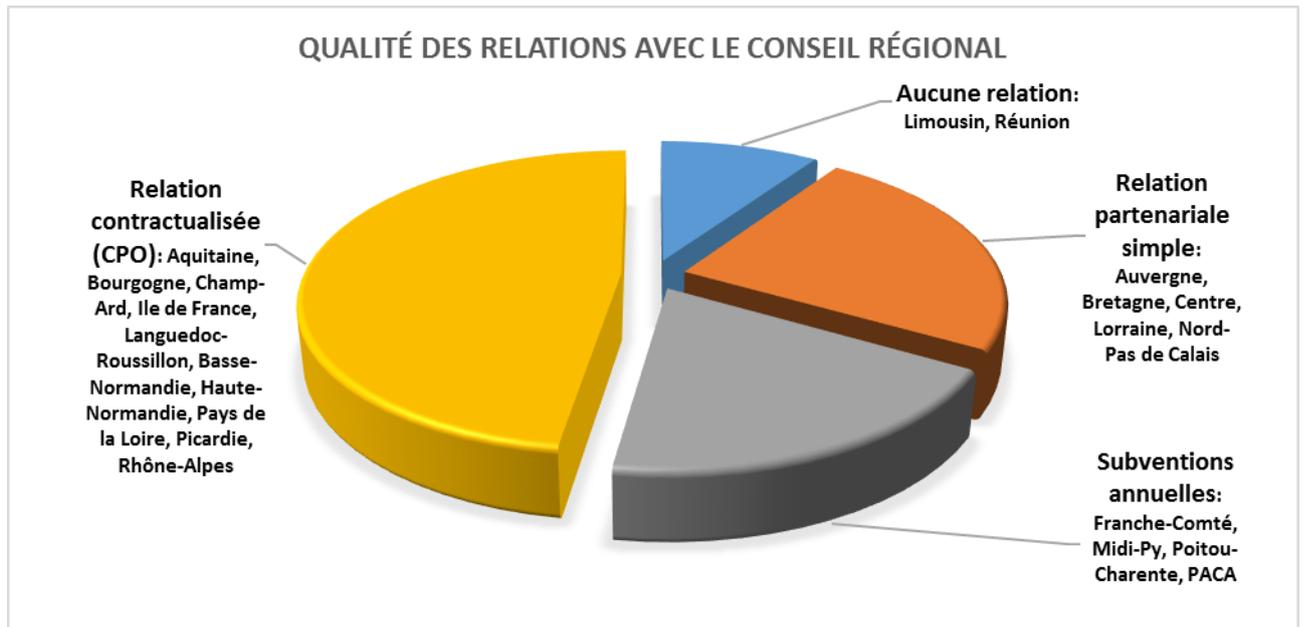
Cette implication représente 163 postes occupés par un représentant d'un CRAJEP : 24 pour le FSPVA PACA, 12 pour la Champagne-Ardenne, le Languedoc-Roussillon et les Pays de la Loire, 11 pour Midi-Pyrénées, 10 pour l'Auvergne, 8 pour l'Île de France et la Franche-Comté, 7 pour la Lorraine et la Picardie, etc.

Cette mobilisation des représentants des CRAJEP constitue par conséquent une part significative de leur activité.



LES RELATIONS AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

Relations avec les Conseils Régionaux



Pour appréhender la nature de ces relations, nous avons classé les CRAJEP en 4 catégories suivant le niveau de relation qu'ils entretiennent avec les Conseils Régionaux.

- 1) Les relations de niveau 1 concernent les CRAJEP ayant signé une convention pluriannuelle avec leur Conseil Régional. Certaines conventions s'accompagnent de moyens importants qui donnent la possibilité au CRAJEP de se professionnaliser (Aquitaine, Ile de France, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Haute-Normandie, Pays de la Loire, Picardie et PACA), d'autres de soutenir les têtes de réseau associatives (Bourgogne, Basse-Normandie, Rhône-Alpes), ou encore de consolider des actions et des partenariats (Champagne-Ardenne).
- 2) Les relations de niveau 2 concernent les CRAJEP bénéficiant de subventions, soit pour la réalisation d'actions (Franche-Comté, Poitou-Charentes, PACA), soit pour le soutien aux têtes de réseau (Midi-Pyrénées, PACA).
- 3) Les relations de niveau 3 concernent les CRAJEP qui ont des relations ponctuelles, dans le cadre d'une concertation ciblée sur un objet ou un thème précis, sans moyens financiers dédiés alloués au CRAJEP.
- 4) Les relations de niveau 4 où il n'existe aucune relation entre le CRAJEP et le Conseil Régional (Limousin et Réunion).

Relations avec les services déconcentrés de l'Etat



Le premier constat que nous pouvons faire est que tous les CRAJEP développent des relations avec les services déconcentrés en région du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Pour analyser la qualité de ces relations, nous avons classé les CRAJEP en 3 catégories suivant le niveau de relation qu'ils entretiennent avec les services déconcentrés de l'Etat.

Nous n'avons pas pu approfondir les aspects qualitatifs de la relation. Les informations déclaratives fournies par le questionnaire, croisées avec les échanges téléphoniques, nous ont néanmoins permis de répartir les CRAJEP selon les catégories suivantes :

- 1) les relations de niveau 1 concernent les CRAJEP qui ont contracté une convention avec la DRJSCS ou DDCSPP de leur région. 4 CRAJEP sont dans ce cas de figure : Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Haute-Normandie et Rhône Alpes. Il serait intéressant lors d'une prochaine étude de travailler sur le contenu de ces conventions, dans une démarche comparative.
- 2) Les relations de niveau 2 concernent les CRAJEP qui ont construit de bonnes relations avec les services de l'Etat, perçoivent soit des subventions de fonctionnement, soit sur projets, ou encore pour des actions spécifiques. 8 CRAJEP sont concernés : Franche-Comté, Ile de France, Midi-Pyrénées, Basse Normandie, Picardie, Poitou-Charentes, PACA et Réunion.
- 3) Les relations de niveau 3 concernent les CRAJEP qui ont des relations généralement bonnes avec les services de l'Etat en Région mais qui ne se concrétisent par aucun soutien financier. 8 Crajep sont concernés : Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Limousin, Nord-Pas de Calais, Pays de la Loire. Cette situation n'est pas toujours le fait des services de l'Etat, et peut parfois relever de la posture du CRAJEP de ne pas se substituer aux têtes de réseaux qui le composent (ex : Champagne-Ardenne, Limousin, Bourgogne, Bretagne et Nord-Pas de Calais).

Au cours des échanges, plusieurs observations ont été faites concernant les rapports des CRAJEP avec la puissance publique. Observations sur lesquelles il conviendra de revenir car elles entrent en résonance avec les récentes déclarations gouvernementales concernant la suppression annoncée de la clause de compétence générale pour les départements et les régions, la réduction du nombre de régions et la suppression des départements à l'horizon de 2017.

Dès à présent, la réduction drastique constatée depuis plusieurs années de la dotation globale de fonctionnement des collectivités territoriales, combinée à la diminution des crédits déconcentrés pose clairement la question de la pérennité du financement de nos associations. Dans cette période de crise des finances publiques, les logiques d'instrumentalisation de nos associations sont de plus en plus à l'œuvre pour palier le désengagement de la puissance publique et pour accompagner la mise en œuvre de politiques qui nous interpellent directement (jeunesse, éducation, emploi, etc.).

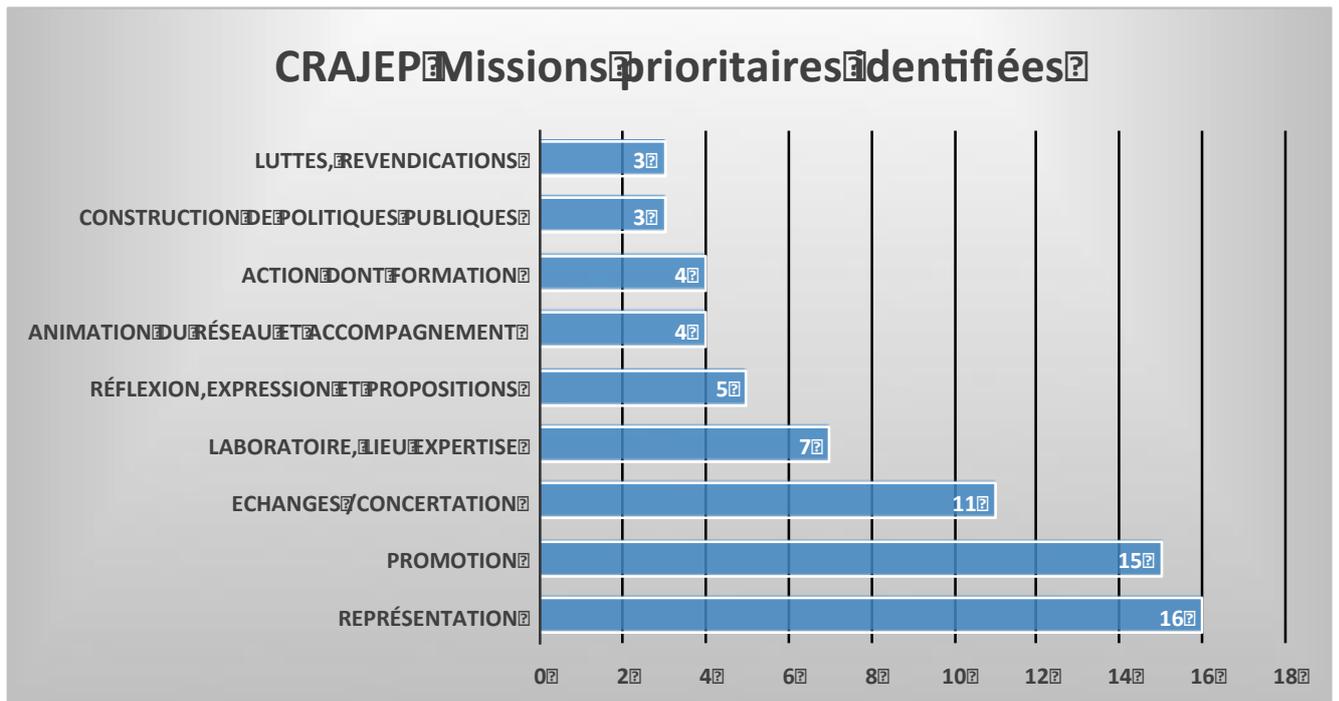
Les logiques de co-construction entre acteurs semblent peu à peu remises en cause au profit de logiques de commandes publiques qui réactivent la concurrence entre acteurs.



PROJET, MISSIONS ET ACTIONS



LES MISSIONS DES CRAJEP



A partir des textes de référence des CRAJEP, (statuts, programmes d'activités, textes d'orientation), il était intéressant d'avoir une image de ce que sont les CRAJEP. Pour cela il fallait mettre en évidence les ambitions qui forment l'ossature de leur projet associatif. Ces ambitions recouvrent les missions qu'ils se donnent.

Chaque CRAJEP, en moyenne, a identifié quatre 4 missions prioritaires.

Si les réponses données nous permettent de couvrir un large spectre, pour la clarté de l'étude nous les avons regroupés en 9 catégories. Ces missions ne sont pas hiérarchisées, néanmoins certaines d'entre elles reviennent de façon récurrente et nous donne une idée dominante de la fonction des CRAJEP :

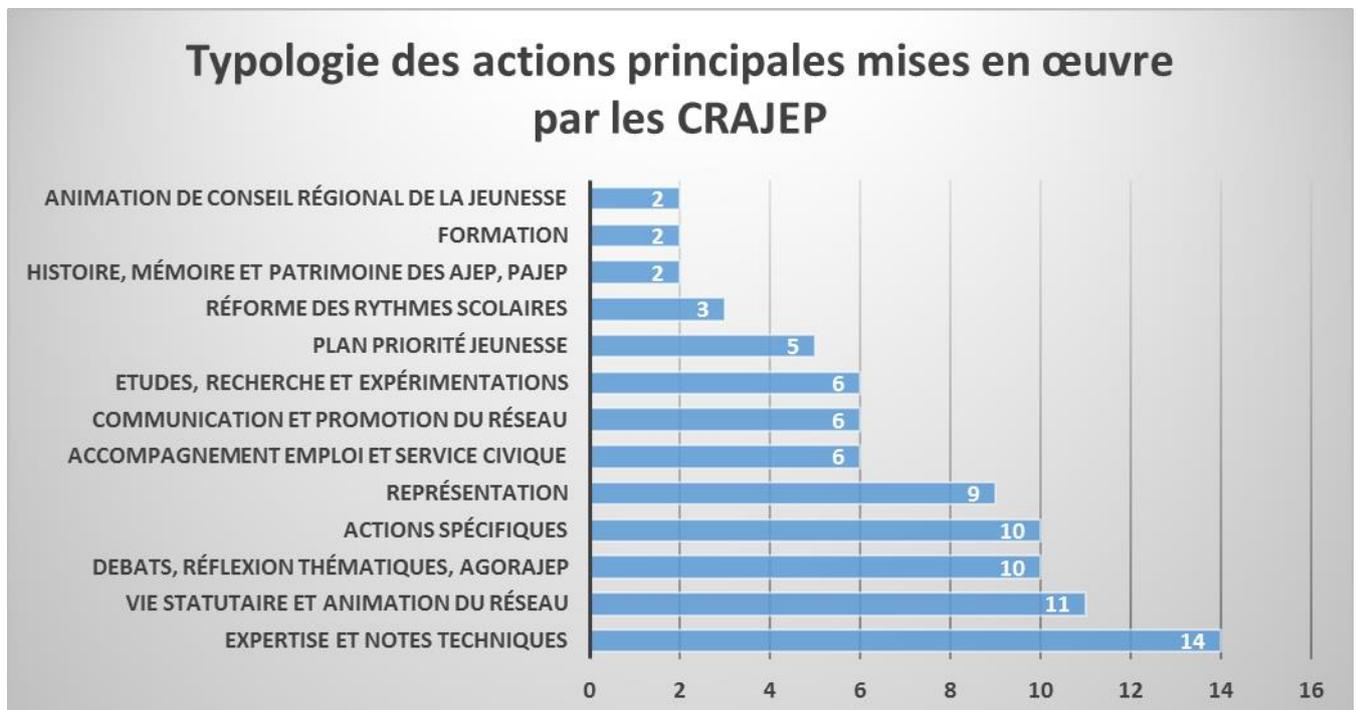
- 1) Assurer la représentation des associations de jeunesse et d'éducation populaire auprès de la puissance publique (16 CRAJEP sur 21).
- 2) Pour en faire la promotion (15).
- 3) Ceci posé en quasi préalable, il est nécessaire de se concerter, d'échanger ensemble (11), Pour aller plus loin :

- a. Dans la réflexion :
 - i. en étant un lieu réflexion en commun, d'expression et propositions construites collectivement (5)
 - ii. dans la perspective éventuelle d'élaborer des revendications communes et de mener des luttes pour les faire aboutir (3)
- b. Dans l'action :
 - i. De recherche et d'expertise (7)
 - ii. De formation (4)
 - iii. De construction de politiques publiques (3)

Si les missions d'animation et d'accompagnement ne sont cités qu'à 5 reprises, nous les retrouverons ci-dessous, en position dominante dans la typologie des actions.



LES PRINCIPALES ACTIONS DES CRAJEP



Si les missions prioritaires définissent les objectifs qui fondent l'objet des CRAJEP, les actions précisent ce que les CRAJEP doivent faire pour les atteindre. En même temps, elles permettent de recentrer les objectifs.

- I)** Enrichir le partenariat entre les associations membres du CRAJEP et la puissance publique (Etat, Région) et donner du contenu politique à la fonction de représentation, semblent être un axe d'action majoritaire pour les CRAJEP :
- Conforter la fonction d'expertise des CRAJEP fournir des notes techniques (14)
 - Représenter le CRAJEP (9)

Ce registre d'actions revêt un caractère stratégique pour les CRAJEP dans la mesure où elles donnent du contenu aux relations avec la puissance publique. Il est à l'évidence chronophage et mobilise de nombreux acteurs des CRAJEP. C'est dans ce domaine que se fait la différence entre les CRAJEP professionnalisés disposant de moyens matériels et humains et les CRAJEP de militants sans moyens dédiés. Les graphiques sur la diversité des représentations des CRAJEP le montrent. Il y a une corrélation certaine avec le nombre et l'ampleur des actions mises en œuvre par les CRAJEP.

Cette reconnaissance, par la puissance publique d'un CRAJEP ayant capacité à faire, est souvent le moment pivot qui fait basculer le CRAJEP de collectif d'acteurs en collectif d'actions.

- II)** La vie statutaire, c'est-à-dire l'animation des instances et du réseau, apparaît comme une action spécifique pour 11 CRAJEP, et correspond à la mission d'échange et de concertation assuré par les CRAJEP.

Ce registre d'actions semble constituer l'une des conditions préalables à l'« agir ensemble ».

- III)** Prendre place dans l'espace public, par 2 entrées :
- Celle du politique, en produisant du débat public, de la réflexion thématique (au travers des rencontres AGORAJEP, notamment) (10)
 - Celle de l'action pratique sur des objets spécifiques (numérique, Culture Scientifique et Technique, ...) (10)

C'est à ce titre que les CRAJEP sont des acteurs majeurs, voire fondateurs du dialogue civil territorial. Reste que ce rôle peine à être pleinement reconnu et que le poids de l'expression publique des CRAJEP demeure faible (notamment au sein des CESER).

- IV)** Accompagner les associations de Jeunesse et d'Education populaire, sur des sujets d'actualité ou des préoccupations communes :
- Emploi associatif, emploi d'avenir, service civique (6)
 - Réforme des rythmes scolaires (3)
 - Formation (2)

V) Accompagner la mise en œuvre de politiques publiques, en particulier de jeunesse:

- Priorité jeunesse (5)
- Animation des Conseil régionaux de la jeunesse (2)

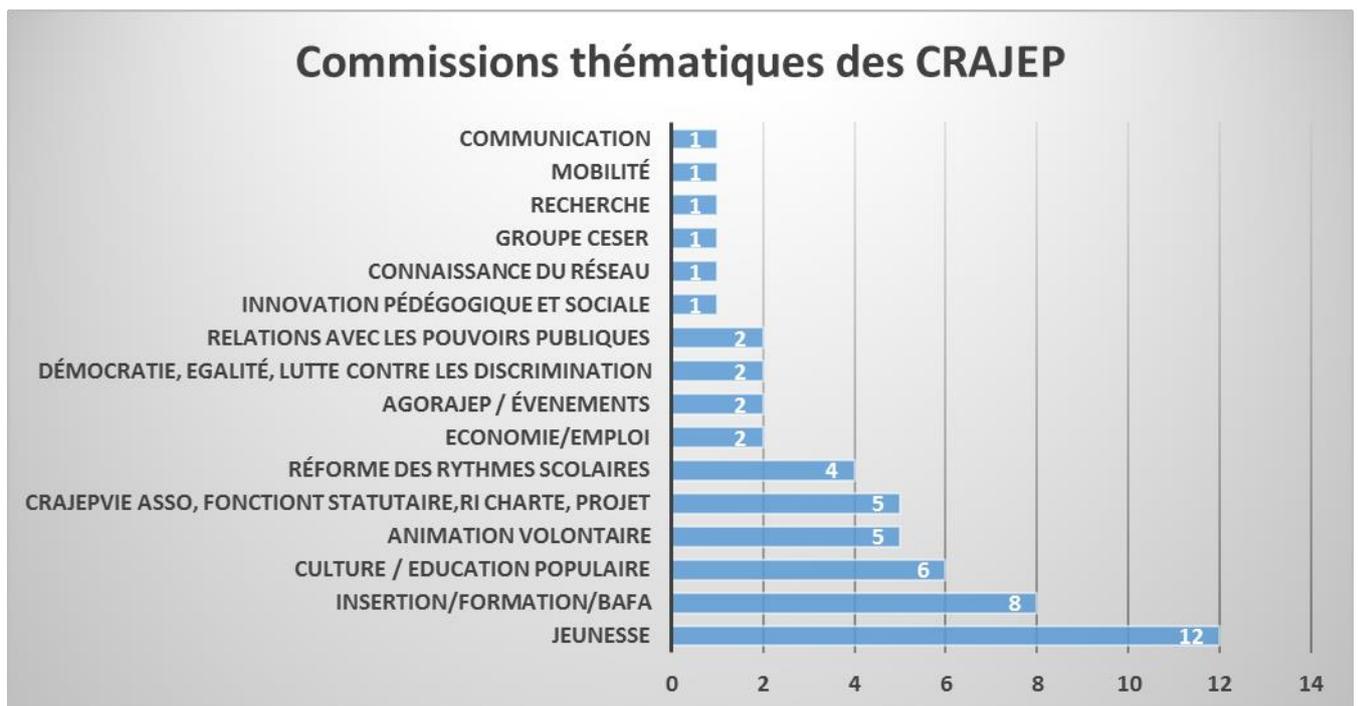
VI) Pôle d'étude, de recherche, et d'expérimentation.

- Investissement dans la connaissance sur notre public cible (les jeunes) et sur notre raison d'être et de faire (l'éducation populaire) (6)
- Recherche universitaire (1)
- Recherche – action, expérimentation (2)
- Etudes thématiques (3)

VII) Travail sur la mémoire, l'histoire et le patrimoine des associations de Jeunesse et d'Education populaire en relation avec l'ADAJEP (2) Aquitaine et Champagne Ardenne



LES CHANTIERS THEMATIQUES DES CRAJEP



Tous les CRAJEP, exceptés la Franche-Comté et le Limousin pour des raisons de repositionnement de leur projet, ainsi que la Haute Normandie, qui semble s'interroger sur la pertinence de ces commissions dans sa stratégie associative, se sont dotés en moyenne de 3 commissions de travail.

Ces commissions thématiques sont soit permanentes, soit ponctuelles.

Elles sont généralement créées lors des assemblées générales, en appui d'un rapport ou d'une motion d'orientation.

- 1) La **commission jeunesse** est dominante (12 CRAJEP).
Dans cette commission sont abordées la plupart des problématiques liées à la jeunesse.
Ces commissions peuvent produire des études, des évaluations sur les politiques jeunesse (Rhône Alpes, Pays de la Loire, Champagne Ardenne) ou mener des actions en direction des jeunes (Pays de la Loire).
- 2) La **commission formation** (8 CRAJEP).
Cette commission apparaît souvent comme un espace de régulation, de concertation préalable pour atténuer les effets de concurrence lors des réunions de travail avec la puissance publique (Etat, Région).
Cette commission intègre aussi les problématiques régionales liées à l'animation volontaire (BAFA et BAFD), même si plusieurs CRAJEP (5) ont mis en place une commission dédiée à ces questions.
- 3) La **commission Culture / Education populaire** (6 CRAJEP).
- 4) Des commissions sur des problématiques liées à la mise en œuvre dans les territoires de **nouvelles politiques publiques**, comme la réforme des rythmes éducatifs (4).
- 5) Des commissions portant sur les questions de **développement de la vie associative**, autour notamment des questions d'économie et d'emploi (2) et de relations avec les pouvoirs publics (1).
- 6) Plusieurs CRAJEP se dotent de **commissions fonctionnelles**, sur des objets aussi divers que la gouvernance et le fonctionnement du CRAJEP (4), la préparation d'événements et de débats (2), la réalisation de recherches (1), la communication (1), la connaissance du réseau (1).



PERSPECTIVES STRATEGIQUES

En lien avec les éléments issus des consultations des CRAJEP (données, analyses, besoins), en appui sur la motion actuelle du CNAJEP, en considérant le contexte national d'aujourd'hui (réorganisation de l'action publique, diversité des territoires et inégalités face à la crise), plusieurs questions se posent en termes de perspectives stratégiques.



Un CNAJEP, des CRAJEP : pour dire quoi ?

Comment renforcer nos capacités collectives à prendre part aux débats publics, à porter ensemble des actions de plaidoyer ? Outils collaboratifs, productions de dossiers, expressions publiques (communiqués)... Comment mieux partager les processus d'élaboration de cette pensée commune ?

Faut-il choisir entre une logique de co-construction et une posture revendicatrice ? Non, bien sûr, mais quel est le point d'équilibre ? Comment se jouent les cohérences entre les échelons régionaux et nationaux ?



La relation aux autres associations et coordinations, les relations institutionnelles

Quelles priorités dans nos stratégies nationales (élargissement du CNAJEP), régionales (partenariats, projets communs,...) dans les relations avec d'autres associations ? (lesquelles ?)

Quelles priorités dans nos implications, présences au sein des coordinations régionales ? Quelles réflexions visant à reconsidérer l'organisation de la vie associative (JEP) dans les territoires aujourd'hui ? (le « millefeuille » des collectifs et coordinations ; l'avenir dans un contexte à 14 régions, ...)

Quelle(s) implication(s) dans les espaces du dialogue civil (conseils de développement, commissions du débat public, commissions des usagers des services publics, enquête d'utilité publique, ...) ?

Quelle démocratie renouvelée dans les répartitions, modes de désignations, portage des mandats entre nous ?



Projet, missions, actions

Au-delà des dossiers d'aujourd'hui, comment porter, comment travailler les nécessaires enjeux de développement des CRAJEP, du CNAJEP ? Quels outils communs nécessaires ? Quels modes d'organisation entre nous ?



Structuration Territoriale

Plusieurs modèles de CRAJEP existent aujourd'hui notamment sur « plate forme d'acteurs »/ «plate forme d'actions ». Quel est l'avenir ? (choisi ? contraint ?....)

Cela ferait-il sens de structurer des CRAJEP sur des méta-régions ? Faut-il envisager de nouveaux niveaux de structuration territoriale (autour des métropoles, ...) ? Comment adapter l'animation globale du réseau des CRAJEP (articulation CNAJEP/CRAJEP ; liens CRAJEP/CRAJEP) aux nouvelles réalités territoriales ?



Quelles pistes de coopération ?

- Améliorer la connaissance des CRAJEP.
- Renforcer la mutualisation et la coopération (de moyens, de connaissance, entre associations, entre territoires).
- Favoriser l'appropriation de nos travaux respectifs (formation).
- Tendre vers des stratégies de co-construction et de plaidoyer commun.